

« Exemple destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.2013-6 du code forestier »

REVISION d'AMENAGEMENT FORESTIER

FORET DOMANIALE

DE

HORTE

1 140,74 ha

2007 – 2026

REGION CENTRE-OUEST

Département

des Charentes



Office National des Forêts



Direction Territoriale Centre-Ouest
Agence régionale de Poitiers
Unité Territoriale de Charente
Région O.N.F n° 521 Périgord blanc
Région IFN n° 16.4 Confins Angoumois
Périgord

Département de Charente
Arrondissement d'Angoulême
Canton de Villebois-Lavallette
Communes de Charras, Combiers et
Rougnac

FORÊT DOMANIALE d'HORTE

Surface cadastrale : 1122 ha 94 a (arrondie à l'are)
Surface géographique : 1140 ha 74 a (arrondie à l'are)

Révision d'aménagement forestier
2007-2026

Série unique de production et de conservation des milieux et paysages.

Altitude

Supérieure: 217 m
Moyenne : 180 m
Inférieure : 135 m

Essences principales

(% en surface en début d'aménagement)

Chêne :	26 %
Châtaignier :	21 %
Chêne rouge :	5 %
Hêtre :	1 %
Pin maritime :	31 %
Douglas :	4 %
Autres résineux :	<u>12 %</u>

TOTAL : 100 %

Sommaire

0	RENSEIGNEMENTS GENERAUX	4
0.1	DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET	4
0.2	SURFACE DE LA FORET	4
0.3	PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION ET BORNAGE	4
0.4	PARCELLAIRE	5
1	ANALYSE DU MILIEU NATUREL	8
1.1	FACTEURS ECOLOGIQUES	8
1.1.1	<i>Topographie et hydrographie</i>	8
1.1.2	<i>Climat</i>	8
1.1.3	<i>Géologie, pédologie, synthèse des facteurs écologiques (stations)</i>	9
1.2	HABITATS NATURELS	10
1.3	ZNIEFF ET ZICO	11
1.4	FLORE	11
1.4.1	<i>Etages et séries de végétation</i>	11
1.4.2	<i>Relevé des espèces végétales remarquables</i>	11
1.4.3	<i>Répartition des essences forestières</i>	11
1.4.4	<i>Précisions sur l'état sanitaire des peuplements</i>	13
1.5	DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	13
1.5.1	<i>Types de peuplements</i>	13
1.5.2	<i>Répartition des types de peuplements par parcelle</i>	16
1.5.3	<i>Précisions quantitatives</i>	16
1.6	FAUNE SAUVAGE	17
1.6.1	<i>Relevé des espèces animales remarquables</i>	17
1.6.2	<i>Autres espèces présentes dans la forêt</i>	17
1.6.3	<i>Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt</i>	17
1.7	RISQUES	17
1.7.1	<i>Risques naturels, d'ordre physique, pesant sur le milieu</i>	17
1.7.2	<i>Risques d'incendie</i>	17
2	ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	18
2.1	PRODUCTION LIGNEUSE	18
2.2	AUTRES PRODUCTIONS	20
2.3	ACTIVITES CYNEGETIQUES	21
2.4	ACTIVITES PISCICOLES	21
2.5	ACTIVITES PASTORALES	21
2.6	ACCUEIL DU PUBLIC	21
2.7	PAYSAGES	21
2.8	RICHESSES CULTURELLES	22
2.9	SUJETIONS DIVERSES	22
2.10	STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER	22
3	GESTION PASSEE	23
3.1	TRAITEMENTS SYLVICOLES	23
3.1.1	<i>Traitements antérieurs</i>	23
3.1.2	<i>Dernier aménagement forestier</i>	23
3.2	TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL	24
3.3	ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS	24
4	SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX	25
4.1	EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES ET DES SOLUTIONS RETENUES	25
4.2	DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES	26
4.3	DECISIONS FONDAMENTALES SERIE UNIQUE	27
4.3.1	<i>Mode de traitement - méthode d'aménagement</i>	27
4.3.2	<i>Essences objectif et critères d'exploitabilité</i>	27
4.3.3	<i>Détermination de l'effort de régénération</i>	28
4.3.4	<i>Classement des unités de gestion</i>	28

5	PROGRAMME D' ACTIONS	29
5.1	DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER	30
5.2	PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA SERIE UNIQUE	30
5.2.1	<i>Opérations sylvicoles : coupes</i>	30
5.2.2	<i>Opérations sylvicoles : travaux</i>	31
5.2.2.1	<i>Travaux dans le groupe de régénération</i>	36
5.2.2.2	<i>Travaux dans le groupe d' amélioration</i>	36
5.2.3	<i>Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité</i>	37
5.2.4	<i>Gestion de l' équilibre faune/flore - chasse et pêche</i>	37
5.2.5	<i>Dispositions concernant les productions diverses</i>	38
5.2.6	<i>Dispositions en faveur de l' accueil du public</i>	38
5.2.7	<i>Dispositions en faveur des paysages</i>	38
5.2.8	<i>Protection des sites d' intérêt culturel</i>	38
5.2.9	<i>Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d' ordre physique</i>	38
5.2.10	<i>Mesures générales concernant la défense contre les incendies</i>	38
5.2.11	<i>Mesures générales d' ordre sanitaire</i>	38
5.2.12	<i>Programmes d' observation et de recherche</i>	38
5.2.13	<i>Actions de communication</i>	38
5.3	DISPOSITIONS CONCERNANT L' EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET	39
6	BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER	40
6.1	RECOLTES	40
6.2	RECETTES	42
6.3	DEPENSES	44
6.4	BILAN PASSE ET FUTUR	46
7	ANNEXES	48

0 RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1 Désignation et situation de la forêt

(voir carte de situation ci-contre et tableau de propriété-historique joint en annexe 1)

Nom et origine de la forêt :

Le 4 novembre 1996 l'état devient propriétaire d'une partie de l'ex forêt de Montchoix (154,63 ha) pour donner naissance au massif forestier domanial de La Mothe-Clédou-Montchoix d'une surface totale de 1122,9372 ha

Par simplification de gestion et dans l'éventualité de nouvelles acquisitions, à partir du présent aménagement, la Forêt Domaniale d'Horte, qui emprunte son nom à celui de l'ancienne forêt seigneuriale d'Horte dont elle est la principale composante, regroupe ces trois parties bien distinctes non contiguës que sont:

-La Forêt Domaniale de Montchoix au nord-ouest, qui appartenait au Centre Communal d'Action Sociale d'Angoulême. La surface d'origine, plus grande (≈ 210 ha) relevait du RF et était aménagée pour la période 1977-2000, distraite et divisée en 2 propriétés distinctes : l'une de 51,95 ha, acquise en 1991 par le CHG Angoulême, a fait l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral de régime forestier le 31/10/91 et vient d'être ré-aménagée pour 15 ans, l'autre de 154,63 ha (concernée par cet aménagement) acquise par la SEM de La Braconne qui l'a remise à l'Etat dans le cadre d'un échange en 1996.

-La Forêt Domaniale de la Mothe au centre (≈ 547 ha)

-La Forêt Domaniale du Clédou au sud-est (≈ 576 ha)

Ces deux dernières forêts formaient la Forêt Domaniale de la Mothe-Clédou et provenaient de l'acquisition par l'état, à partir de 1927, par voies d'achats ou d'échanges, d'anciennes propriétés privées. La Forêt Domaniale de la Mothe-Clédou bénéficiait d'un aménagement forestier de 1994 à 2008.

La proposition d'appellation de Forêt Domaniale d'Horte coïncide avec la démarche actuelle du Conseil Général de la Charente, des élus et des animateurs locaux, qui consiste à promouvoir le pays de la forêt d'Horte.

Situation de la forêt :

Située à 25 km, au Sud-est d'Angoulême, en limite du département de la Charente sur les communes de Charras, Combiers et de Rougnac.

Organisation administrative de la gestion :

Propriétaire : Etat

Gestionnaire ONF :

- Niveau de direction : Direction Territoriale Centre-Ouest
- Niveau de gestion : Agence Régionale de Poitou-Charentes
- Niveau de terrain : Unité Territoriale de Charente

0.2 Surface de la forêt

La surface cadastrale en gestion est de 1122 ha 93 a 72 ca Après digitalisation du parcellaire cadastral, cette surface officielle diffère de celle calculée par SIG de 17 ha 82 a (soit +1,6 %)

La surface géographique servant de base à la gestion forestière est la surface calculée par SIG, soit pour la surface totale 1140 ha 74 a (arrondie à l'are)

Une maison forestière située sur la commune de Charras occupe une surface cadastrale de 33 a 23 ca. Surface en dotation non comprise dans la surface de gestion forestière.

0.3 Procès-verbaux de délimitation et bornage

Il n'existe pas de procès-verbal de délimitation, néanmoins les parties acquises avant 1970 sont délimitées par des bornes, généralement en bon état, et des chemins ruraux ou forestiers (Mothe-Clédou) Il n'en est rien en ce qui concerne le canton de Montchoix, non borné et acquis depuis.

FORET DOMANIALE D'HORTE

Plan de situation

1:80000

1000 0 1000 Mètres



ANGOULEME

ROUGNAC

CHARRAS

COMBIERS



US Aménagement littoral
Richard Braconneau
Vincent Boissonneau
Sandrine Bouligand
UT de la Charente
décembre 2006

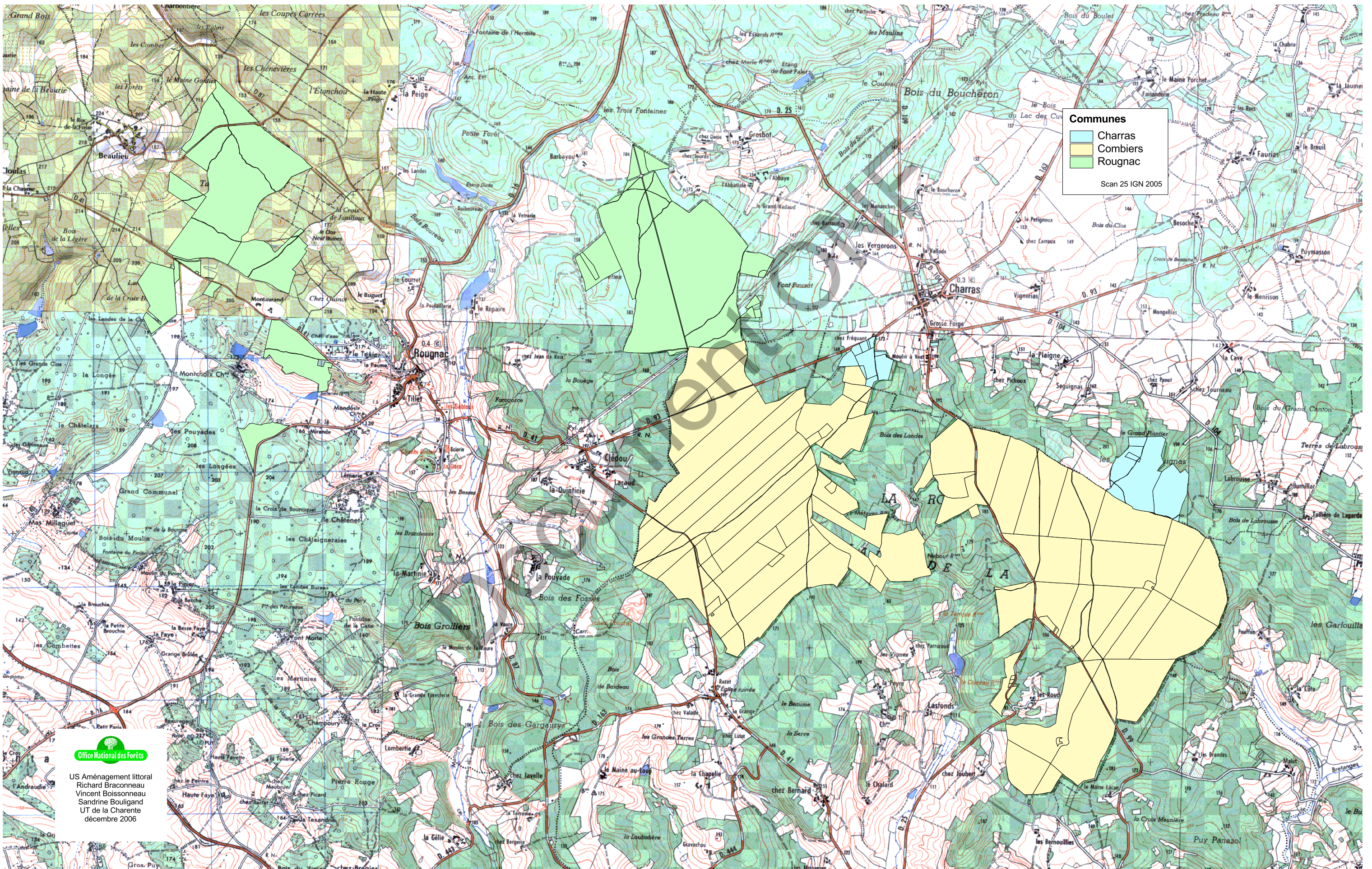
Scan 25 IGN 2005

FORET DOMANIALE D'ORTE

Carte du parcellaire cadastral

1:30000

250 0 250 500 750 Mètres

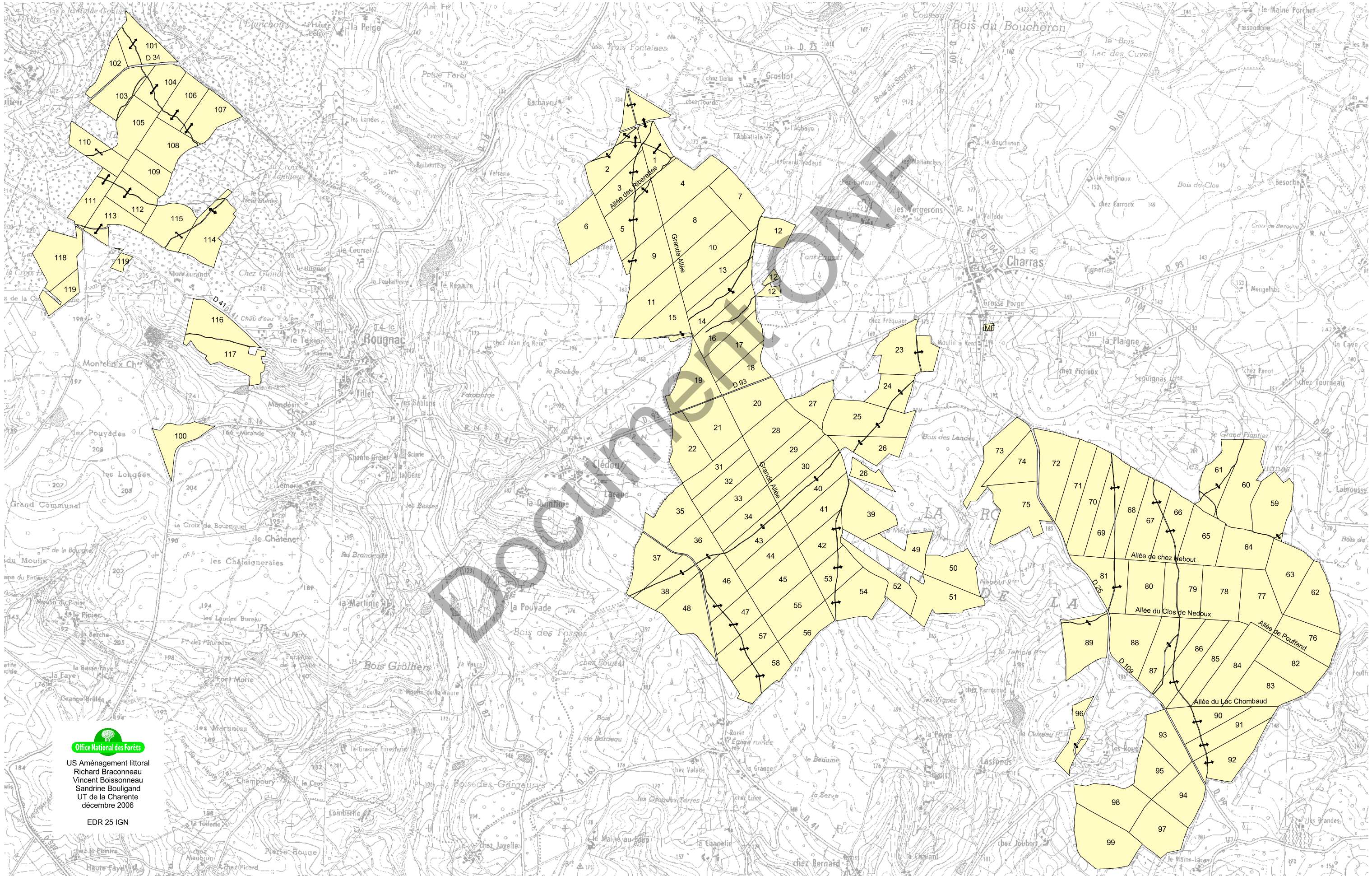


FORET DOMANIALE D'ORTE

Carte du parcellaire forestier

1:25000

250 0 250 500 Mètres



US Aménagement littoral
Richard Braconneau
Vincent Boissonneau
Sandrine Bouligand
UT de la Charente
décembre 2006

EDR 25 IGN

0.4 Parcellaire

Le tableau suivant indique le parcellaire forestier du présent aménagement, les surfaces SIG et les correspondances cadastrales. Il résulte du croisement du cadastre numérisé et géoréférencé avec le parcellaire forestier.

Parcelles forestières N°	Surface SIG en Ha (arrondie à l'are)	Commune	Section	Parcelles ou parties de parcelles cadastrales concernées - N°
1	11,13	Rougnac	B3	119, 120, 121,190,196, 198, 200, 219
2	9,05	Rougnac	B3	123, 188, 192, 194, 195
3	8,32	Rougnac	B3	123, 188
4	13,69	Rougnac	B3	119, 219
5	13,44	Rougnac	B3	116, 123, 188
6	11,12	Rougnac	B2	105
7	8,50	Rougnac	B3	119
8	13,01	Rougnac	B3	119, 219
9	10,26	Rougnac	B3	116, 188
10	12,79	Rougnac	B3	119, 219
11	11,21	Rougnac	B3	116
12	6,68	Rougnac	B3	142, 143, 148, 150, 152
13	9,58	Rougnac	B3	117, 119, 219
14	9,36	Combiers	A1	13
		Rougnac	B3	117, 119, 219
15	7,44	Rougnac	B3	116
		Rougnac	D2	98
16	9,06	Combiers	A1	13
		Rougnac	B3	117, 118
17	9,75	Combiers	A1	13
		Rougnac	B3	118
		Rougnac	A2	17
18	6,70	Combiers	A1	14
19	10,57	Combiers	A1	13, 198
20	10,42	Combiers	A1	15, 16
21	11,24	Combiers	A1	15, 16
22	9,49	Combiers	A1	15, 16
23	12,72	Charras	B1	284, 289, 290, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310,311
		Combiers	A2	168
24	6,55	Charras	B1	309
		Combiers	A2	162, 168, 169, 170, 171, 175
25	14,59	Combiers	A2	160, 161, 162, 171, 175
26	10,10	Combiers	A2	157, 160,161,162,175
27	6,09	Combiers	A1	16, 17, 18
28	10,84	Combiers	A1	16, 17
29	7,87	Combiers	A1	18
30	8,93	Combiers	A1	19
31	6,54	Combiers	A1	16
32	7,61	Combiers	A1	17
33	7,87	Combiers	A1	18
34	8,16	Combiers	A1	19
35	10,28	Combiers	A1	16, 17
36	7,64	Combiers	A1	18, 19, 20, 22
37	8,80	Combiers	A1	24, 25, 26, 27

Parcelles forestières N°	Surface SIG	Commune	Section	Parcelles cadastrales N°
38	8,17	Combiers	A1	26, 27, 28, 29
39	10,59	Combiers	A2	152, 154,155
40	9,42	Combiers	A1	20, 21
41	9,11	Combiers	A1	21, 33
42	7,37	Combiers	A1	34, 201
43	8,21	Combiers	A1	20, 21
44	8,67	Combiers	A1	33
45	10,16	Combiers	A1	35, 202
46	9,42	Combiers	A1	21, 23, 31, 32, 33, 199, 200
47	8,29	Combiers	A1	35, 36, 37
48	11,53	Combiers	A1	30
49	6,83	Combiers	A2	152
50	8,61	Combiers	A2	65
51	10,81	Combiers	A2	65, 193
52	8,72	Combiers	A2	150
53	7,33	Combiers	A1	40, 41
54	7,25	Combiers	A1	42, 43
55	11,34	Combiers	A1	40, 203
56	10,26	Combiers	A1	43
57	7,42	Combiers	A1	38, 39, 40
58	9,86	Combiers	A1	43, 44
59	9,34	Charras	D2	117, 120
60	11,09	Charras	D1	50, 276, 280
61	13,99	Charras	D1	50, 51, 52, 53, 276, 278, 280
62	9,03	Combiers	B1	1
63	11,58	Combiers	B1	6
64	10,16	Charras	D2	118, 119, 279
		Combiers	B1	7
65	10,46	Combiers	B1	7
66	9,45	Combiers	B1	8, 9
67	10,57	Combiers	B1	8, 9
68	9,83	Combiers	B1	10, 11
69	10,60	Combiers	B1	10, 11, 12
70	10,88	Combiers	B1	13
71	9,44	Combiers	B1	13
72	12,94	Combiers	B1	14
73	9,04	Combiers	A2	50, 191
74	8,26	Combiers	A2	50, 191
75	13,40	Combiers	A2	48, 68,184
76	9,68	Combiers	B1	1
77	10,77	Combiers	B1	4, 5, 6, 18
78	11,17	Combiers	B1	18
79	10,84	Combiers	B1	17, 18
80	10,62	Combiers	B1	16
81	10,40	Combiers	B1	15, 16
82	11,24	Combiers	B1	2
83	11,39	Combiers	B1	2
84	12,92	Combiers	B1	3
85	9,35	Combiers	B1	28
86	11,79	Combiers	B1	23, 24, 25, 26, 27, 29

Parcelles forestières N°	Surface SIG	Commune	Section	Parcelles cadastrales N°
87	11,99	Combiers	B1	23, 24, 26, 27
88	12,31	Combiers	B1	19, 20, 21, 22
89	11,82	Combiers	B2	148, 149
90	8,76	Combiers	B1	30, 31, 32
91	9,03	Combiers	B1	31, 32
92	10,38	Combiers	B1	31, 32
93	8,45	Combiers	B1	33, 38
94	9,93	Combiers	B1	33
95	8,09	Combiers	B1	33, 38
96	5,18	Combiers	B2	133, 34, 135, 136, 137
97	10,51	Combiers	B1	33, 38
98	12,06	Combiers	B1	33, 37, 38
99	14,86	Combiers	B1	35, 36
100	6,66	Rougnac	C	5
101	8,55	Rougnac	A2	26, 27
102	4,92	Rougnac	A2	26
103	8,12	Rougnac	A2	17, 80, 87
104	13,86	Rougnac	A2	17
			A4	87
105	8,41	Rougnac	A4	87
106	1,30	Rougnac	A4	87
107	8,28	Rougnac	A2	17
			A4	87
108	9,09	Rougnac	A4	87
109	6,51	Rougnac	A4	87
110	6,97	Rougnac	A4	83, 84, 87
111	6,05	Rougnac	A4	87, 102, 103, 110
112	8,02	Rougnac	A4	87, 110
113	6,85	Rougnac	A4	99, 101, 103, 110
114	10,98	Rougnac	A3	76, 91, 95
115	9,07	Rougnac	A3	76, 95
116	8,91	Rougnac	C	136
117	9,73	Rougnac	C	134
118	0,82	Rougnac	ZK	16
118	9,52	Rougnac	F2	556
119	5,50	Rougnac	C	34
		Rougnac	F2	556
TOTAL en gestion	1140,74			
MF Surface en dotation	0,33	Charras	B1	594, 600, 705
TOTAL	1141,08			

1 ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1.1 Facteurs écologiques

1.1.1 Topographie et hydrographie

Topographie vallonnée :

La forêt Domaniale d'Horte occupe un plateau vallonné entre les contreforts du Limousin et la plaine charentaise, son altitude varie de 135 m à 210 m.

1.1.2 Climat (Fiches d'analyse météo annexe 2)

La région se caractérise par un climat de type océanique aquitain.

Les éléments du climat régional sont enregistrés par la station météo de Marthon (station la plus proche) pour ce qui concerne les relevés des températures et des précipitations, et par la station de La Couronne, pour ce qui concerne la rose des vents (la plus proche également, Marthon n'ayant pas la possibilité d'enregistrer les vents)

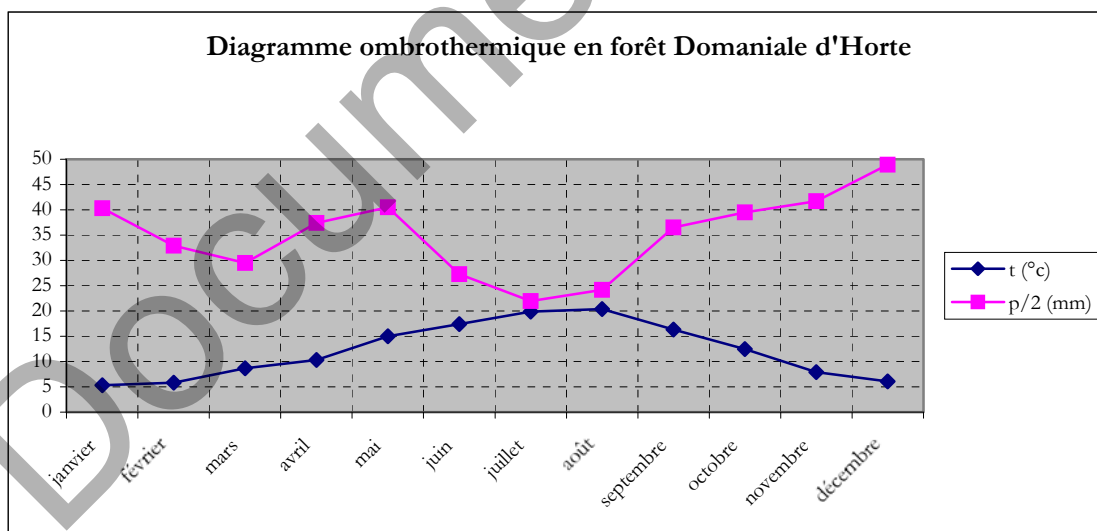
Les températures :

La moyenne des températures de 1974 à 2000 s'établi à 12,1°C. Le nombre moyen de journées avec des températures minimales égales ou inférieures à 0°C, sur la même période, est de 60,8 jours. Les températures minimales égales ou inférieures à -10°C ont été relevées en novembre, décembre, janvier et février. Les gelées tardives d'avril, 4,4 journées par an en moyenne, sont fréquentes et rares en mai, moins de 0,2 jour par an en moyenne.

Les précipitations :

La hauteur moyenne des précipitations sur 27 ans est de 841,2 mm pour une année et est assez bien répartie dans l'année.

Le diagramme ombrothermique de Gausсен établi d'après les éléments de températures et de précipitations fournis par Météo France ne montre pas de période sèche.



Les vents :

La rose des vents jointe montre d'une façon générale que les vents dominants sont d'origine Ouest-sud-ouest, la moyenne annuelle des vents supérieurs à 8 m/s, situés seulement dans ce secteur (du → 160° au 280°) est de 5,6 %. Des vents de 5 à 8 m/s sont également présents, de façon ponctuelle, dans le secteur Est-nord-est (→ 40°)

La tempête du 27 décembre 1999 n'a mis que quelques heures à détruire plus de 80 % des arbres adultes des futaies résineuses et feuillues (dont 98 % des gros bois). Néanmoins les vents à caractère de tempête occasionnant des chablis restent exceptionnels, et cette tempête a été qualifiée de tempête du siècle.

Les conditions climatiques, malgré des événements ponctuels forts, sont favorables à la forêt.

1.1.3 Géologie, pédologie, synthèse des facteurs écologiques (stations)

Géologie

Santonien moyen-supérieur, faciès sableux. D'après J.P PLATEL (feuille de Montmoreau, 1982)

La partie qui nous intéresse est la partie du plateau d'Horte constituée de sables marins avec présence de dalles siliceuses brunes d'origine sédimentaire, aplaties, tantôt entières, tantôt fragmentées. Ces éléments, sont répartis dans la masse ou concentrés en guirlande sous forme de fragments au sommet d'un horizon profond, sablo-argileux, plus cohérent et de couleur brune. Sur les rebords de plateau, ils sont concentrés en surface et forment un matériau très caillouteux (*catalogue des types de stations Angoumois-Périgord. F.Charnet*)

Géomorphologie -Pédologie (sources : précédent aménagement FD Mothe-Clédon et catalogue des types de stations)

La FD d'Horte est la composante d'un plateau vallonné du Turonien-Coniacien dont le réseau hydrographique y est bien encaissé et forme l'armature du relief.

Les sols qui prennent naissance sur les formations sableuses sont à texture sablo-limoneuse dans les horizons de surface acides, à humus de type mull acide à dysmoder ; ces sables recouvrent des argiles sableuses pouvant présenter un faciès sidérolithique. Suivant leur niveau trophique, leur économie de l'eau et la profondeur d'apparition de l'horizon argileux, on peut distinguer 4 différents types de sols, à savoir :

• **Sols à tendance podzolique :**

L'humus est de type moder à dysmoder.

L'horizon sous-jacent, sableux et plus ou moins caillouteux.

Ces sols très acides (Ph<4,2) dont la profondeur prospectable par les racines est supérieur à 1 m, ont une capacité de rétention en eau et une richesse minérale très faible.

Ce type de sol se rencontre essentiellement sur les croupes, les sommets d'interfluves et les versants courts exposés au sud.

• **Sols bruns acides :**

L'humus est de type mull acide à mull moder.

L'horizon sous-jacent, sablo-limoneux, acide (Ph compris entre 4,2 et 5) de couleur brune, d'épaisseur variable, repose sur un horizon argilo-sableux assez compact et pouvant présenter des traces d'hydromorphie.

Ces sols, dont la profondeur prospectable par les racines est supérieure à 1 m, à richesse minérale et capacité de rétention en eau faible à moyenne, sont convenables pour les essences frugales.

Ce type de sol, qui occupe les plateaux et les versants longs, peut être scindé en 2 sous-types :

- 2 a : Horizon argileux à plus de 50 cm, capacité de rétention en eau faible à moyenne.

- 2 b : Horizon argileux à moins de 50 cm, capacité de rétention en eau moyenne à bonne.

• **Sols acides à pseudogley :**

L'humus est de type acide à mull moder.

L'horizon sous-jacent est sableux, acide, de couleur grise à beige avec apparition d'hydromorphie avant 30 cm.

L'horizon argileux apparaît à des profondeurs très variables.

Ce type de sol se rencontre dans les fonds de vallons, les dépressions de plateaux et les replats de versants.

• **Sols bruns calciques :**

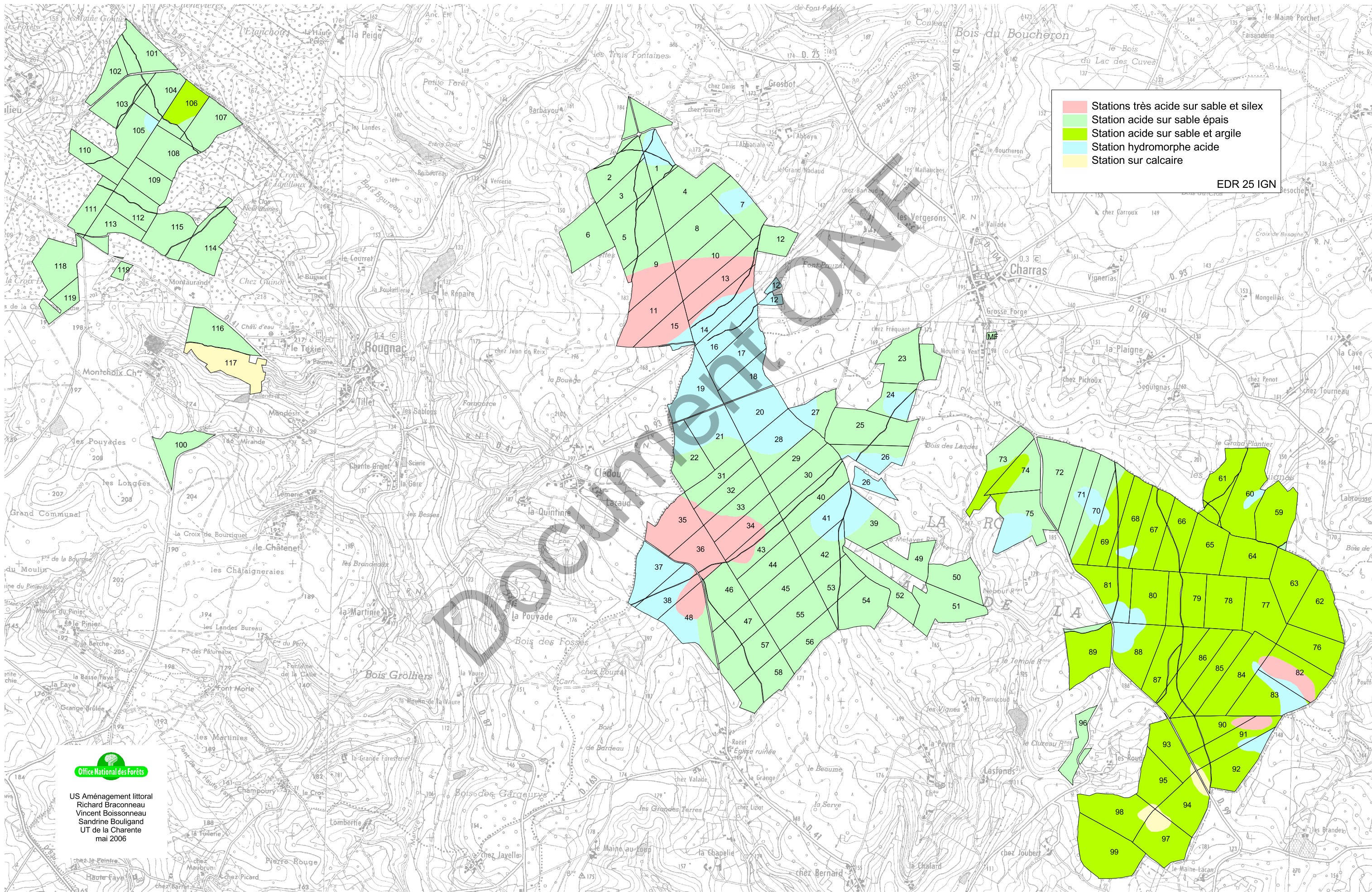
Pour mémoire, compte tenu de leur très faible importance spatiale, ces sols rencontrés sur les affleurements calcaires au sud-est de la forêt sont à humus de type mull eutrophe, argileux et peu profond.

FORET DOMANIALE D'ORTE

1:25000

250 0 250 500 Mètres

Carte des stations



Stations très acide sur sable et silex
Station acide sur sable épais
Station acide sur sable et argile
Station hydromorphe acide
Station sur calcaire

EDR 25 IGN



US Aménagement littoral
Richard Braconneau
Vincent Boissonneau
Sandrine Bouligand
UT de la Charente
mai 2006

Synthèse des facteurs écologiques (stations) :

Il existe un catalogue des types de station forestière des confins Angoumois-Périgord édité en 1991 par le C.R.P.F.

La forêt d'Horte est classée dans la série du chêne sessile à chêne tauzin, avec faciès à châtaignier et pin maritime.

Quatre groupements végétaux se répartissent selon les types de sols précédemment décrits :

• **La chênaie sessiliflore très acidiphile:**

Elle occupe les sols à tendance podzolique. Ce groupement est caractérisé par la présence au niveau des strates herbacées et arbustives d'espèces hyper acidiphiles telles que la bruyère cendrée, la callune, le leucobryum glauque, accompagnant les espèces acidiphiles à large amplitude : Fougère aigle, chèvrefeuille, canche flexueuse, laiche à pilules, bourdaine asphodèle...

Les principaux sylvo-faciès rencontrés sur ce groupement sont : La futaie de pin maritime, le taillis sous futaie clair de chêne sessile et de pin maritime, les plantations résineuses.

• **La chênaie sessiliflore-hêtraie acidiphile :**

Elle occupe les sols bruns acides. Ce groupement est caractérisé par la présence des espèces acidiphiles à large amplitude : La fougère aigle, le chèvrefeuille, la ronce, le houx, la bourdaine, la canche flexueuse, la germandrée scorodaine, l'asphodèle, le polytric..., et par l'absence des espèces hyperacidiphiles précédemment citées ainsi que celles d'espèces plus neutrophiles.

Les principaux sylvo-faciès rencontrés sont : Le taillis sous futaie de chêne sessile et pin maritime, le taillis de châtaignier, les plantations résineuses (en particulier douglas).

• **La chênaie pédonculée hygroacidiphile :**

Elle se rencontre sur les sols à pseudogley. Ce groupement est caractérisé par la présence des espèces hygroacidiphiles telles que la molinie souvent abondante, le peucedant de France, la bourdaine accompagnant des espèces hyperacidiphiles et acidiphiles précédemment citées (callune, fougère aigle, chèvrefeuille, asphodèle...).

Au niveau de la strate arborescente, le bouleau, le tremble, le chêne tauzin se substituent progressivement au taillis de châtaignier peu vigoureux sur ces stations.

Les principaux sylvo-faciès rencontrés sont : La futaie de pin maritime, le taillis sous futaie dégradé de chêne et de pin maritime, des plantations résineuses (en particulier de pin laricio de Calabre).

• **La chênaie-hêtraie calcicole :**

Elle se rencontre sur les sols bruns calciques. Ce groupement, très peu représenté, se signale par l'abondance des morts-bois calcicoles (troène, fusain, aubépine, prunellier, cornouiller sanguin...). Il est occupé par le taillis sous futaie de chêne.

Les stations forestières (*carte ci-contre*) se répartissent en quatre grands types correspondant aux types de sols et de groupements végétaux précédemment décrits et dont le tableau ci-après récapitule les principales caractéristiques :

Type de station	% (surf totale)	Sol	Groupement végétal
I	7,4 %	Brun à tendance	Chênaie sessiliflore très acide à bruyère.
II a et b	77,7 %	podzolique	Chênaie sessiliflore-hêtraie acidiphile à fougère aigle
III	13,6 %	Brun acide	Chênaie pédonculée hygro-acidiphile à molinie
IV	1,3 %	Acide à pseudogley Brun acide	Chênaie-hêtraie calcicole

1.2 Habitats naturels

Le site n'est pas concerné par le réseau Natura 2000.

1.3 ZNIEFF et ZICO

(Voir cartes des données environnementales, et fiches en annexe 3)

Une Zone Naturelle d'Intérêts Ecologique, Faunistique, Floristique de type 1 et deux de type 2 sont présentes sur la Forêt Domaniale d'Horte :

ZNIEFF de type I, dite *Landes de Montchoix*, sur la commune de Rougnac.

ZNIEFF de type I, dite *Forêt de la Rochebeaucourt*, sur les communes de Charras, Combiers et Rougnac.

ZNIEFF de type II, dite *Forêt de la Motte et d'Horte*, sur les communes de Charras, Combiers et Rougnac.

Il n'y a pas de Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux, la ZICO la plus proche se situe au nord d'Angoulême.

1.4 Flore

1.4.1 Etages et séries de végétation

Les éléments eurasiatiques et subatlantiques dominent la flore locale, comme dans l'ensemble du domaine atlantico-européen. Les divers éléments atlantiques soulignent l'appartenance au secteur aquitainien.

1.4.2 Relevé des espèces végétales remarquables

Les stations floristiques remarquables sont situées soit hors du périmètre du régime forestier (Selin à feuille de carvi) soit dans des ornières de chemins (la drosera à feuilles intermédiaires n'a été observée qu'une fois, il y a plus de 20 ans)

Par ailleurs, la présence localement du chêne tauzin en mélange avec le chêne pédonculé (*chênaie pédonculée hygroatidiphile*) dans les surfaces très claires, proches de la lande, témoigne de l'existence d'un habitat forestier à conserver : Chênaie galicio-portugaise à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*, code Natura 9230. La protection de ces espèces ne justifie pas la création d'une réserve biologique domaniale.

Peuplements forestiers remarquables : L'arboretum Jean AUBOIN (parcelle 46), bien que malmené par la tempête, est plus que jamais d'actualité : il est progressivement restauré grâce à des subventions régionales et de l'Etat (au titre des activités touristiques). Il n'est donc pas à réintégrer dans la gestion forestière ordinaire.

Dans l'enceinte de cet arboretum, le petit peuplement classé de chêne rouge a bien résisté et assure son rôle de pourvoyeur de semences d'origine certifiée.

1.4.3 Répartition des essences forestières (voir carte des peuplements)

Tableau de répartition des essences principales en surface et en pourcentage dans la forêt.

Essence	Surface Ha	%
Chêne	297,49	26
Châtaignier	240,96	21
Chêne rouge	54,96	5
Hêtre	11,82	1
Pin maritime	352,97	31
Douglas	40,10	4
Autres résineux	131,81	12
Hors sylviculture (arboretum)	10,65	
TOTAL	1140,74	100

Le traitement en taillis sous futaie appliqué pendant plusieurs siècles a favorisé l'extension du châtaignier et, simultanément, la régression du chêne et du hêtre à la fois par l'action classique des coupes rases de taillis et par la réalisation de coupes abusives dans la réserve. D'autre part, l'histoire du massif a été marquée par des incendies répétés qui, de 1930 à 1956, ont parcouru la quasi-totalité de la surface. Ils ont contribué à étendre l'emprise du pin maritime qui avait été introduit sur de petites surfaces à la fin du siècle dernier. Le chêne, le châtaignier, le pin maritime, le douglas sont les principales essences des peuplements actuels de la forêt.

• Essences spontanées

Châtaignier (*Castanea sativa*)

A l'état de taillis, c'est l'essence la plus représentée. Introduite dès l'époque gallo-romaine comme essence nourricière, puis favorisée au XIXe comme bois de mine ainsi que pour la confection de cercles de barriques, cette essence a aujourd'hui fini par coloniser le milieu. Elle est exploitée dans la région pour la trituration, les plus beaux sujets trouvent un débouché dans la parqueterie et le façonnage de piquets. Sur les stations appropriées, type I et surtout II, un minimum d'investissement financier dans une sylviculture appropriée (balivage, détournement) devrait permettre la mise en valeur de ces taillis, ou futaie sur souche, pour la production de produits à forte valeur ajoutée, toutes proportions gardées.

Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et Chêne sessile (*Quercus petraea*)

Constituent l'essentiel de la réserve feuillue. De qualité médiocre, sur les stations de type I et III, convenable sur les stations de type II et IV où, libre de concurrence, ils atteignent 24 à 28 m de hauteur pour un diamètre moyen de 60 cm à 100 ans. Ils présentent, malheureusement, dès leur jeune âge des tares importantes (gélivures et roulures) et de ce fait donnent des produits très dépréciés.

Leurs présences doivent cependant, pour des raisons écologiques, impérativement être maintenues dans ce massif déjà fortement artificialisé aux cours des précédentes décennies.

Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*)

Essence héliophile, son caractère pionnier s'accommode particulièrement du traitement en pin taillis et surtout des zones de lande comme dans les parcelles 24 et 61 ainsi qu'au point de rencontre des parcelles 66, 67 et 80 où il témoigne de la présence ponctuelle d'un habitat forestier d'intérêt communautaire (voir § 1.4.2)

Hêtre (*Fagus sylvatica*)

Témoin de l'époque glaciaire il marque l'extrême sud de son aire de répartition actuelle en plaine. Essence devenue rare en Charente, pour cette raison elle demande à être maintenue ainsi que pour son aspect culturel, notamment sur les stations de type II et IV.

• Essences introduites

Pin maritime (*Pinus pinaster*)

Introduit en remplacement des réserves de chênes par plantations suite à des subventions du Fonds Forestier National avant la dernière guerre. Grâce à sa croissance spectaculaire, il est devenu une pratique courante de semer des graines de pin avant une coupe dans les taillis de châtaigniers. Il fournit des produits de bonne qualité et est particulièrement recherché par les exploitants forestiers. La bille de pied est généralement sans nœud mais sa longévité physique comme économique n'excède pas 70 ans, âge au-delà duquel il dépérit ou se déprécie fortement (pourriture de cœur). Il a sa place sur les stations de type I et II et, dans une moindre mesure, de type III.

Chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*)

Introduit en 1935 dans la parcelle 45 puis, suite à des résultats encourageants de reprise après plantation et de croissance, préconisé comme essence de reboisement dans les aménagements suivants. Moyennant une sylviculture et des élagages dynamiques, il est susceptible de fournir des produits de qualité notamment sur stations de type III et IV. Son âge d'exploitabilité sera fixé à 80 ans.

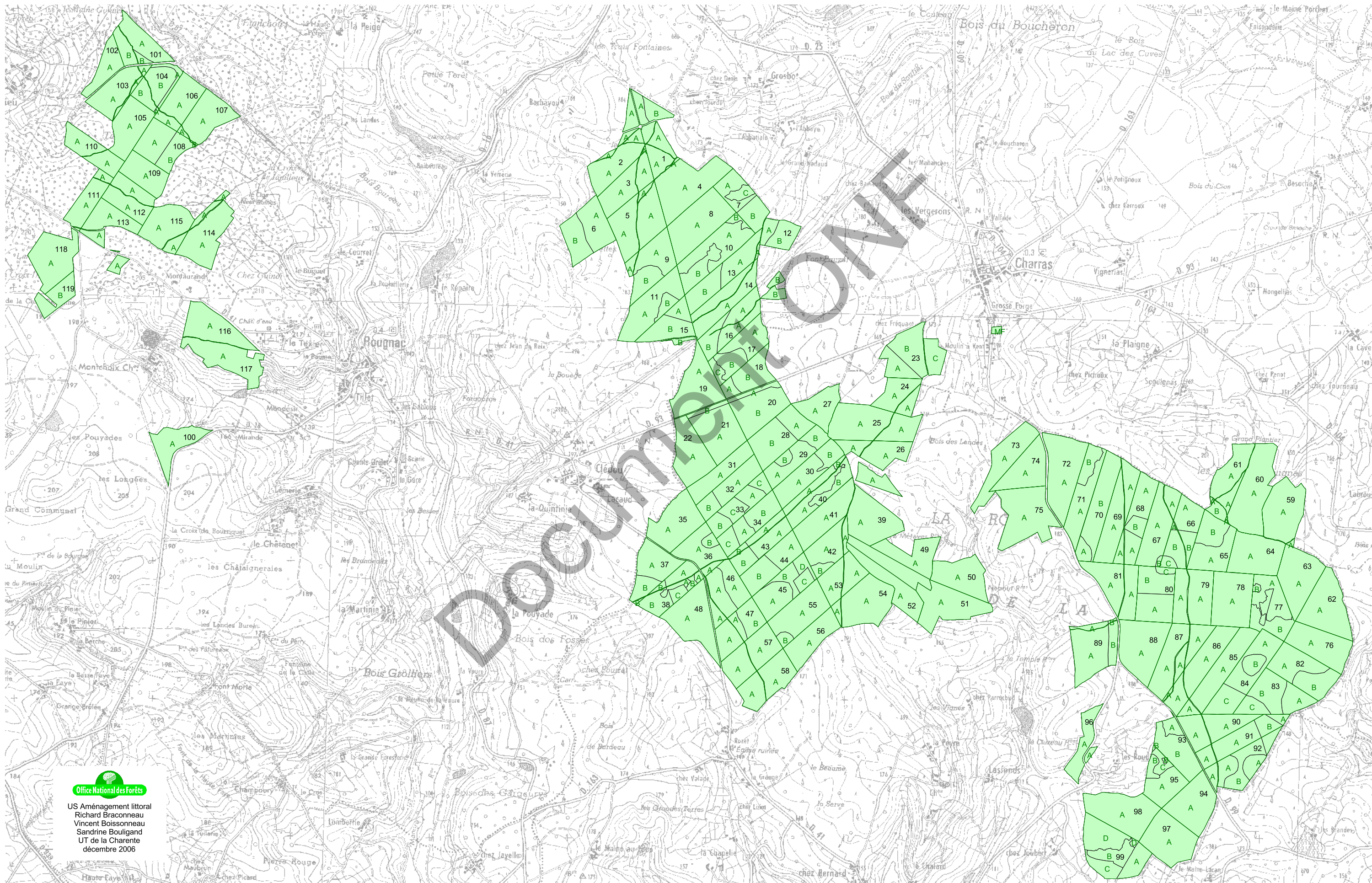
Sapin de Douglas (*Pseudotsuga menziesii*)

Principale essence utilisée pour les reboisements, en application de l'aménagement 1971-1990 qui avait pour objectif la transformation de la quasi-totalité du massif de la Mothe Cledou en futaie résineuse.

L'aménagiste suivant 1994-2008 signale l'espoir non confirmé placé dans cette essence et constate : « les difficultés d'installation sur ces sols acides envahis par la callune et l'ajonc après les travaux de plantation, une croissance juvénile lente, imposant de nombreux dégagements pour maîtriser la concurrence exercée par les rejets de châtaignier et les semis naturels de pin maritime »

FORET DOMANIALE D'ORTE

Carte des sous-parcelles



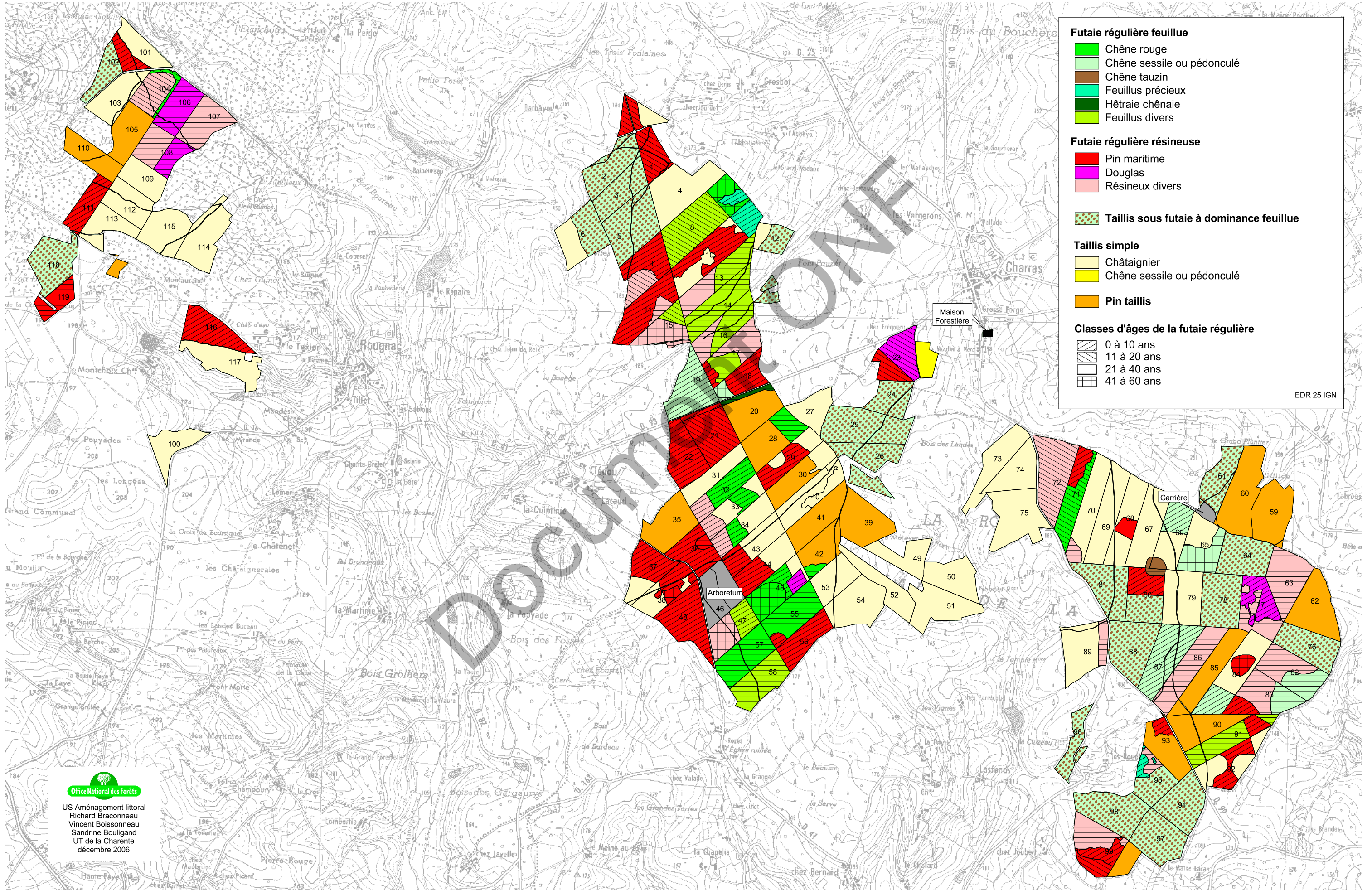
US Aménagement littoral
 Richard Braconneau
 Vincent Boissonneau
 Sandrine Bouligand
 UT de la Charente
 décembre 2006

FORET DOMANIALE D'ORTE

1:25000

250 0 250 500 Mètres

Carte des types de peuplements et des classes d'âges



US Aménagement littoral
Richard Braconneau
Vincent Boissonneau
Sandrine Bouligand
UT de la Charente
décembre 2006

Autres résineux

Pin sylvestre, Pin laricio de Calabre, Pin laricio de Corse, Sapin de Vancouver sont les essences implantées lors de l'aménagement 1971 à 1990. Elles n'ont pas donné de résultats probants et n'existent plus qu'à l'état disséminé et quantité négligeable.

1.4.4 Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

A surveiller, quelques signes de présence de la maladie du Chancre (*Cryphonectria parasitica*) dans le Châtaignier et, depuis 2003 dans ces mêmes peuplements, l'apparition de sujets dépérissant d'année en année toujours un peu plus nombreux, vraisemblablement due au déficit hydrique constaté ces dernières années.

1.5 Description des peuplements forestiers

Les peuplements de la forêt d'Horte ont été inventoriés ou décrits de la manière suivante : (*protocoles détaillés et résultats joints en annexe 4*)

•La futaie régulière :

- Futaies adultes et vieilles futaies : Le recueil des données terrain se fait à dire d'expert, à l'avancement, sans préoccupation de maillage systématique.
- Sur le sommier : Recueil des éléments permettant de prévoir l'assiette des coupes et les prélèvements (volumes) escomptés année d'installation du peuplement (\Rightarrow âge) date et nature (E1, E2, ...) du dernier passage en coupe.
- Sur le terrain : station, hauteur (à croiser avec l'âge pour la classe de fertilité) et \emptyset dominants.

•Le taillis sous futaie à dominance feuillue :

Grille de saisie Anafor pour ce protocole d'inventaire par échantillonnage (*détail en annexe 4*) : 1 placette/ha selon maillage défini par SIG.

•Taillis et pin/taillis :

Comme pour la futaie régulière, le recueil des données terrain se fait à l'avancement, sans préoccupation de maillage systématique.

1.5.1 Types de peuplements

(voir carte des peuplements et en annexe 4 le tableau récapitulatif des types de peuplement)

Les peuplements se répartissent selon 4 grands types de traitement:

•La futaie régulière :

- **Résineuse**, principalement de pin maritime. En forte régression depuis le précédent aménagement. La surface de la futaie résineuse est passée d'environ 600 ha début 1998 à 300 ha aujourd'hui. Quand ce n'est pas la vigueur du taillis de châtaignier qui les a étouffés, c'est la tempête de 99 qui a détruit près de 80 % des arbres adultes de la futaie.

Surface totale pin maritime : 163 ha

Surface totale douglas : 25 ha

Surface totale occupée par les autres résineux : 117 ha

(Sous le vocable autres résineux sont regroupés toutes les surfaces de futaie résineuse composées de résineux autres que le pin maritime et le douglas)

Surface occupée par chaque classe d'âge :

Classe 0 à 5 ans \Rightarrow 125,46 ha

Classe 6 à 10 ans \Rightarrow 17,80 ha

Classe 11 à 20 ans \Rightarrow 54,11 ha

Classe 21 à 40 ans \Rightarrow 94,65 ha

Classe 41 à 60 ans \Rightarrow 13,33 ha

A noter la forte proportion de surface occupée par des peuplements de moins de 21 ans \approx 65 %

- **Feuillue**, principalement de chêne sessile ou pédonculé (environ 114 ha) issue de la conversion des anciens TSF, chêne rouge (environ 53 ha) issue de la transformation réussie d'anciens Pin/taillis et taillis de Châtaignier.

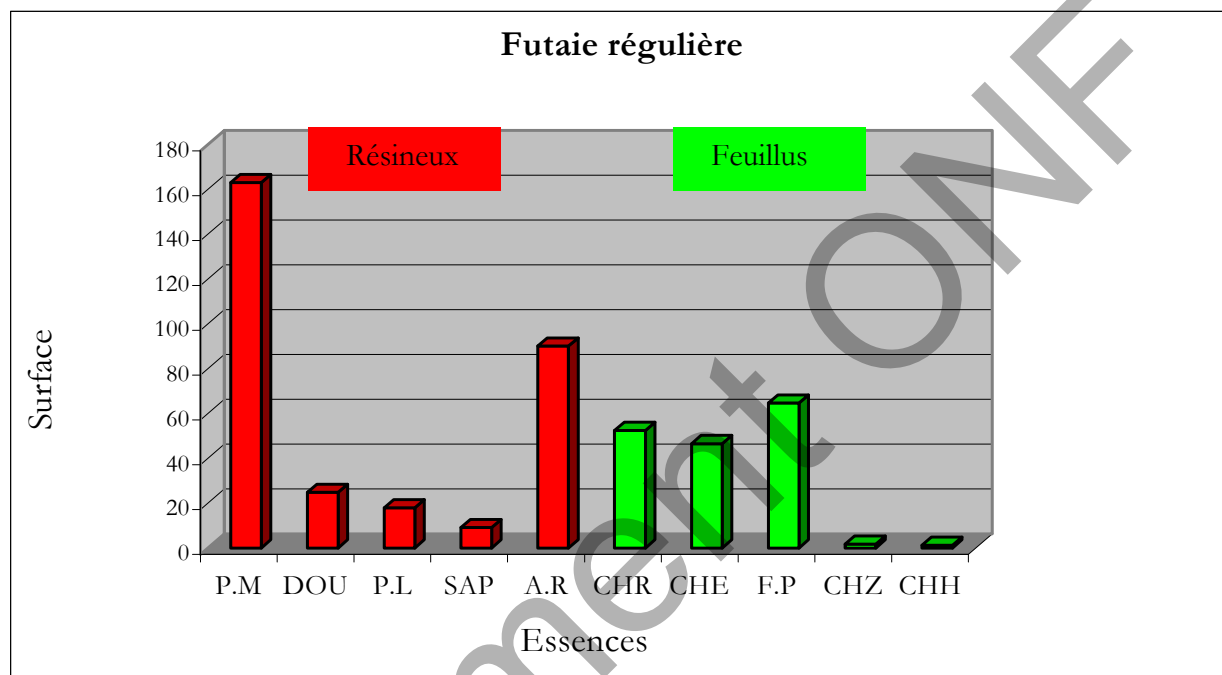
Surface occupée par chaque classe d'âge :

- Classe 0 à 5 ans => 27,14 ha
- Classe 6 à 10 ans => 19,94 ha
- Classe 11 à 20 ans => 22,93 ha
- Classe 421 à 40 ans => 74,6 ha
- Classe 41 à 60 ans => 22,13 ha

Proportion de surface occupée par des peuplements de moins de 21 ans ≈ 45 %

Moins importante que dans la futaie résineuse, mais néanmoins encore bien présente.

Comme pour la futaie résineuse, la tempête de 99 est responsable de la quasi disparition des gros bois et d'une présence très faible des arbres de plus de 40 ans (≈ 10 % de la surface occupée par la FR feuillue).



RAPPEL CODIFICATION TERRITORIALE DES ESSENCES : TABLE ESSDT

Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé
HET	Hêtre	P.S	Pin sylvestre	CHH	Chêne (> 50 %) + Hêtre (20 à 50 %)
CHE	Chêne sessile et pédonculé	P.L	Pin laricio	HCH	Hêtre(> 50 %) + Chêne (20 à 50 %)
CHT	Chataignier	P.M	Pin maritime	CPS	Chêne(> 50 %) + Pin sylvestre (20 à 50 %)
PEU	Peuplier	DOU	Douglas	PSC	Pin sylvestre(> 50 %) + Chêne (20 à 50 %)
AFP	Autres feuillus de production (ou précieux)	SAP	Tous sapins	PMV	Pin maritime (> 50 %) + Chêne vert (20 à 50 %)
AFC	Autres Feuillus inaptes à production de BO (chauffage ou trituration)	EPC	Tous épicéas	VPM	Chêne vert (> 50 %) + Pin maritime (20 à 50 %)
		A.R	Autres résineux		

Pour les besoins et la particularité de l'aménagement nous avons différencié le Chêne rouge des autres feuillus de production (ou précieux) ainsi que le Chêne tauzin et donc rajouté trois codifications :

CHZ : Chêne tauzin

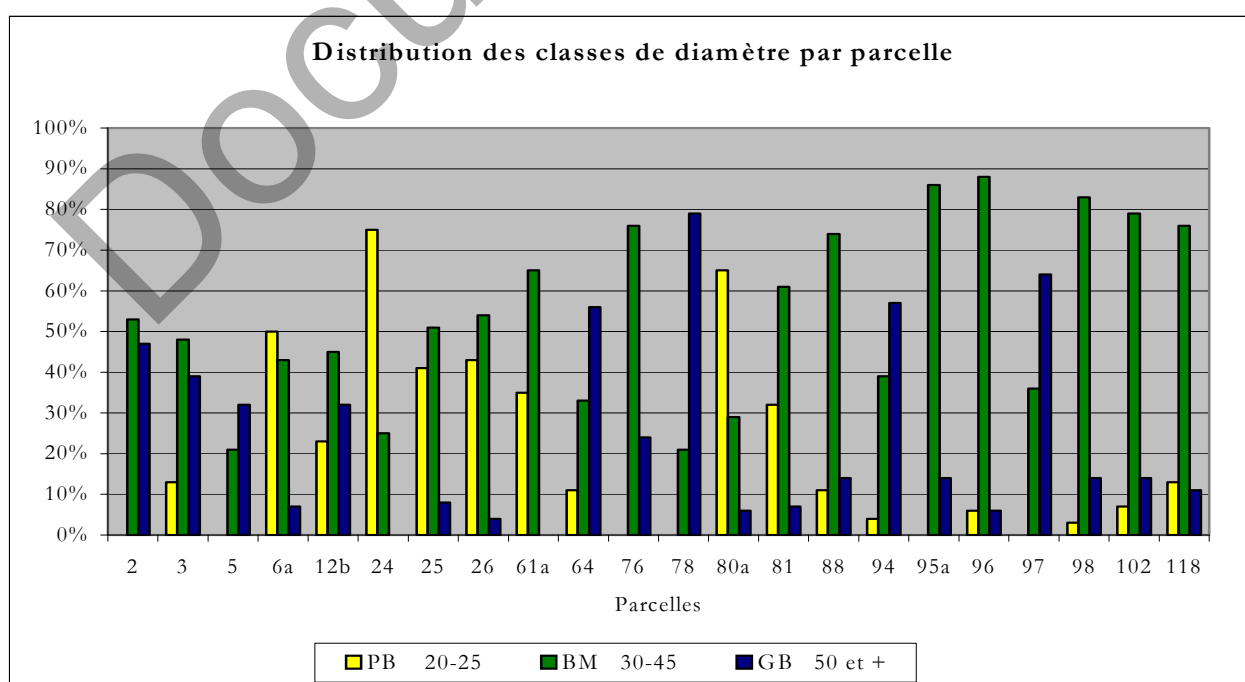
CHR : Chêne rouge

F.P : Feuillus précieux (Tulipier de Virginie, Merisier, Alisier ...)

- **Le TSF à dominance feuillue**, issue d'anciens TSF médiocres plus ou moins *enrichis* en réserves de chêne sur un taillis de châtaignier malvenant ainsi que de ratés d'anciennes transformations où le recru feuillu a étouffé nombre de résineux et constitue désormais le peuplement principal. Pour cette raison, et en appliquant la clé de détermination des types de peuplements du guide de sylviculture de la chênaie atlantique, nous les avons conservés en TSF.

Description des TSF à dominance feuillue par parcelle

Parcelle	Surface (ha)	PB 20-25	BM 30-45	GB 50 et +	Essences	G de la Futaie En m2/ha	Type (guide de sylviculture des chênaies atlantiques)
2	9,05		53%	47%	CHE : 84 %, CHT 5 %, PM 11 %	4	04
3	8,32	13%	48%	39%	CHE : 97 %, AFP 3 %	9	17
5	13,44		21%	32%	CHE : 100 %	5	17
6a	6,36	50%	43%	7%	CHE 86 %, CHZ 14 %	3	03
12b	5,17	23%	45%	32%	CHE 82 %, CHZ 9 %, PM 5 %, AFP 5 %	4	07
24	6,54	75%	25%		CHE 15 %, CHZ 80 %, AFC 5 %	2	01
25	14,59	41%	51%	8%	CHE 69 %, CHZ 31 %	3	04
26	10,10	43%	54%	4%	CHE 79 %, CHZ 21 %	3	04
61a	7,79	35%	65%		CHE 39, CHZ 61 %	3	03
64	10,16	11%	33%	56%	CHE 78 %, AFP 11 %, PM 11 %	5	08
76	9,68		76%	24%	CHE 98 %, AFP 2 %	9	17
78	11,17		21%	79%	CHE 100 %	9	18
80a	5,38	65%	29%	6%	CHE 76 %, CHZ 6 %, PM 12 %, AFC 6 %	3	02
81	10,40	32%	61%	7%	CHE 86 %, PM 7 %, AFC 7 %	5	04
88	12,31	11%	74%	14%	CHE 86 %, PM 3 %, P.S 6 %, AFC 3%, CHR 3 %	5	14
94	9,93	4%	39%	57%	CHE 87 %, PM 9 %, AFC 4 %	5	18
95a	5,55		86%	14%	CHE 93, PM 7 %	6	14
96	5,18	6%	88%	6%	CHE 100 %	7	14
97	10,51		36%	64%	CHE 91 %, CHZ 9 %	7	18
98	12,06	3%	83%	14%	CHE 52 %, CHZ 45 %, AFC 3 %	8	14
102	4,92	7%	79%	14%	CHE 57 %, HET 43 %	6	14
118	10,34	13%	76%	11%	CHE 100 %	10	24
198,95 ha de surface totale							



- **Le taillis simple**, en grande majorité de châtaignier (suivant station de 150 à 300 stères/ha) à l'exception de la parcelle 23 qui est un taillis simple de Chêne. La tempête de 99 a eu raison des arbres de futaie des parcelles classées dans le précédent aménagement en taillis sous futaie. La très faible présence d'arbres de futaie, dans ces parcelles, ne permet plus la qualification de TSF.

Surface occupée par chaque classe d'âge dans le taillis simple :

Classe 0 à 10 ans => 118,18 ha

Classe 11 à 20 ans => 126,09 ha

Classe 21 à 35 ans => 73,07 ha

Proportion de surface occupée par le taillis de moins de 11 ans ≈ 37 %

- **Le pin/taillis** : Peuplement à 2 étages composé d'une futaie claire quasi-régulière de pin maritime (≈300 tiges/ha) surmontant un taillis de châtaignier. Dans le précédent aménagement, malgré la présence quelquefois importante du taillis, ce type de peuplement était classé comme un sous-type de la futaie résineuse. Grand classique de la gestion forestière locale, dont le taillis simple de châtaignier peut être considéré comme une variante "rattrapable" à l'occasion de la coupe de taillis.

Principe :

Le cycle du pin se déroule sur 3 rotations de taillis de châtaignier. Première installation du traitement, en enrichissement de taillis de châtaignier : semis artificiel ou plantation de pin juste après la coupe de taillis, et dégagement éventuel de ≈300 tiges/ha. Le renouvellement des pins se fait ensuite par ensemencement naturel à l'occasion de la coupe de taillis (la futaie de pin maritime est susceptible de s'étoffer et de s'irrégulariser un peu, par régénération naturelle, à l'occasion des 2 coupes intermédiaires de taillis.

Surface parcellaire occupée par chaque classe d'âge dans le taillis :

Classe 0 à 10 ans => 68,80 ha

Classe 11 à 20 ans => 47,79 ha

Classe 21 à 35 ans => 25,07 ha

Proportion de surface occupée par le taillis de moins de 11 ans ≈ 49 %

Surface parcellaire concernée par chaque classe d'âge de pins:

Classe 0 à 5 ans => 38,98 ha

Classe 6 à 10 ans => aucune

Classe 11 à 20 ans => 1,16 ha

Classe 21 à 40 ans => 54,48 ha

Classe 41 à 60 ans => 47,04 ha

Conclusion :

Plus de 55 % de la surface forestière de la FD d'Horte est composée de peuplements de moins de 20 ans et seulement un peu plus de 6 % de la surface occupée par la futaie régulière est composée d'arbres de plus de 40 ans. La tempête de 99 a brutalement rajeunie cette forêt.

1.5.2 Répartition des types de peuplements par parcelle

(voir carte des peuplements et tableau récapitulatif en annexe 4)

1.5.3 Précisions quantitatives

Hors sylviculture (carrière, arboretum)	Futaie		TSF à dominance feuillue	Taillis simple	pin/taillis	Total
	feuillue	résineuse				
10,66 ha	166,75 ha	305,37 ha	198,95 ha	317,34 ha	141,67 ha	1140,74 ha
1 %	15 %	27 %	17 %	28 %	12 %	100 %
	472,12 ha soit 42 %					

1.6 Faune sauvage

1.6.1 Relevé des espèces animales remarquables

Les fiches d'information de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique, Floristique N°039 et 042 (*fiches et cartes jointes en annexe 3*) indiquent la présence rare de la GENETTE, mammifère protégé à l'échelon National et d'espèces avicoles forestières rares ou menacées telles que des PICS "PIC NOIR surtout" et des passereaux peu répandus dans le Centre-Ouest tels le Gros Bec et la Mésange Huppée, mais aussi la Fauvette Pitchou, l'Engoulevent d'Europe et la Locustelle Tachetée.

1.6.2 Autres espèces présentes dans la forêt

Essentiellement le chevreuil et le sanglier, et actuellement, dans une moindre mesure, le cerf. Vigilance pour le cerf, en provenance de Dordogne, qui semble vouloir s'installer d'année en année de façon plus marquée.

1.6.3 Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt

A ce jour aucun dégât significatif sur les peuplements forestiers, néanmoins les parcelles agricoles limitrophes de la forêt sont souvent équipées de clôtures électriques contre les incursions régulières des sangliers.

Avec un taux de boisement à plus de 50 % (donnée IFN) la région forestière des Confins Angoumois Périgord, et son prolongement dans le département limitrophe la Dordogne, est d'une capacité d'accueil particulièrement attractive. Néanmoins la création, de plus en plus fréquente, dans les forêts privées environnantes de parcs de chasse clôturés, a tendance à diminuer cette capacité d'accueil.

Les traitements en taillis simple et taillis sous futaie d'une grande partie des peuplements de la forêt d'Horte et un suivi particulièrement attentif des dynamiques de population devraient permettre de contenir une population raisonnable de cervidés par l'application de plans de chasse contractuels appropriés.

Précisions sur l'état sanitaire :

Il n'existe pas, à notre connaissance, de problème quant à l'état sanitaire des populations animales sur la forêt.

1.7 Risques

1.7.1 Risques naturels, d'ordre physique, pesant sur le milieu

Néant

1.7.2 Risques d'incendie

Forêt *sèche* et à végétation inflammable (fougères) à risque incendie avéré : dans les années 50, il y a eu de gros incendies (suivis de reconstitution avec l'aide du FFN) liés à l'exploitation d'une voie ferrée qui n'existe plus. Plus récemment, un incendie criminel en 1994 est à retenir.

Un projet DFCI est en discussion au niveau du Pays. Localement, une piste D.F.C.I établie sur un chemin communal, longe les parcelles 2 et 6 en limite de forêt domaniale.

Peu fréquenté du public, la période critique pour les risques d'incendie en forêt d'Horte se situe en fin d'été début d'automne lorsque les fougères sont sèches et que la cueillette des champignons attire quelques visiteurs.

2 ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1 Production ligneuse

Quelques tarifs de produits ligneux locaux: (sources UT16)

Résineux : avant tempête (1999) les résineux de qualité sciage (Maritime et Douglas) se négociaient jusqu'à 38 €/m³ pour le Pin maritime et 76 €/m³ pour le Douglas.

Feuillus : le taillis de châtaignier se négocie à 2,30 €/stère en trituration et jusqu'à 23 €/stère pour la qualité parquet.

RECAPITULATION RECOLTE (sommier de la forêt)

parcelles	Surface	Surface de régénération	RECOLTES m ³ grume			TOTAL stères
			Avant tempête	Autres (accidentels, tempête 99)	TOTAL grume	
1	11,13		5	38	43	
2	9,05		37	487	524	
3	8,32			209	209	
4	13,69		1		1	
5	13,44		2	495	497	
6	11,12		10		10	1923
7	8,50		110	161	271	
8	13,01		524	10	534	
9	10,26		256	77	333	
10	12,79				0	1500
11	11,21		12	85	97	
12	6,68				0	200
13	9,58				0	
14	9,36				0	
15	7,44				0	
16	9,06		2		2	
17	9,75				0	
18	6,70	6,70	261	164	425	
19	10,57	10,57	595	79	674	
20	10,42				0	
21	11,24	11,24	159		159	100
22	9,49		16		16	800
23	12,72				0	
24	6,55		1		1	
25	14,59		1		1	
26	10,10				0	
27	6,09		192		192	
28	10,84				0	1250
29	7,87				0	1000
30	8,93		140		140	2100
31	6,54		24	348	372	
32	7,61	7,61	796		796	
33	7,87	7,87		573	573	
34	8,16	8,16		707	707	

35	10,28		2	630	632	
36	7,64			165	165	
37	8,80	8,80		58	58	
38	8,17	8,17	1	400	401	
39	10,59	10,59	429		429	
40	9,42				0	1100
41	9,11		4		4	
42	7,37		295		295	1510
43	8,21	8,21	92	238	330	
44	8,67		111	238	349	
45	10,16		357	760	1117	
46	9,42		41	1016	1057	
47	8,29		116	642	758	
48	11,53		313		313	
49	6,83	6,83				733
50	8,61				0	735
51	10,81	10,81			0	
52	7,33		10	223	233	
53	7,25		114		114	
54	11,34				0	
55	10,26		96		96	1300
56	7,42				0	1000
57	9,86		174		174	733
58	9,34				0	
59	11,09			104	104	
60	13,99					327
61	9,03					127
62	11,58			197	197	
63	10,69			211	211	
64	10,16	10,16		318	318	
65	10,46		851		851	
66	9,45	9,45	1739		1739	
67	10,57				0	
68	9,83				0	
69	10,60				0	
70	10,88		42		42	
71	9,44				0	250
72	12,94				0	
73	9,04	9,04		650	650	
74	8,26				0	
75	13,40			90	90	
76	9,68			71	71	
77	10,77			159	159	
78	11,17			438	438	
79	10,84				0	
80	10,62	9,8	33	297	330	
81	10,40			197	197	
82	11,24				0	1000
83	11,39	7,8			0	850
84	12,92			412	412	1000
85	9,35				0	

86	11,79		529	529	
87	11,99			0	
88	12,31			0	
89	11,82		589	589	
90	8,76			0	
91	9,03		820	820	
92	10,38	998	5	1003	
93	8,45		105	105	
94	9,93	1	90	91	
95	8,09		238	238	
96	5,18		53	53	
97	10,51		317	317	
98	12,06			0	
99	14,86		2	2	
100	6,66			0	1215
101	8,55		450	450	
102	4,92		81	81	1000
103	8,12		111	111	1017
104	13,86			0	
105	8,41			0	
106	1,30			0	
107	8,59			0	
108	9,09			0	
109	6,51			0	
110	6,97		44	44	800
111	6,05		200	200	1100
112	8,02			0	
113	6,85			0	
114	10,98		201	201	230
115	9,07			0	1600
116	8,91			0	1500
117	9,73			0	
118	10,34			0	
119	5,50			0	

TOTAL 24403 m3 26605 st

RECAPITULATION RECETTES DE 1994 à 2005 (agence de Poitiers)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	Après tempête
Montchoix	78€						11 788 €
Mothe-Clédou	103 787 €	44 081 €	15 141 €	26 088 €	58 988 €	41 205 €	126 042 €
TOTAL	103 865 €	44 081 €	15 141 €	26 088 €	58 988 €	41 205 €	137 830 €

2.2 Autres productions

Concession d'exploitation de grès, par la SA : SESAR dans le canton de La Mothe, parcelles 95.

Production totale depuis l'autorisation d'exploitation (2002) : 5493 tonnes pour une recette de 189 179 €

2.3 Activités cynégétiques

Depuis la dernière adjudication la forêt est chassée :

- Sur les cantons de la Mothe et du Clédou. Trois modes de chasse sont pratiqués en trois lots différents à l'intérieur du même périmètre.

Lot 16.14 : Chasse à tir, uniquement sur grands animaux avec plan de chasse du chevreuil, sanglier et cerf, deux jours par semaine les jeudi et samedi..

Lot 16.12 : Chasse à courre au lièvre trois attaques par an, uniquement le mercredi.

Lot de licence individuelle et journalière de chasse à la bécasse, sur calendrier O.N.F.

Recette annuelle globale : 30 000 €

- Le canton de Montchoix, depuis le 15 février 2005, fait l'objet d'une convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente pour des stages de formation de chasse à l'approche (*annexe 5*). Pour cela, l'Office National des Forêts met à la disposition de la F.D.C.C, les territoires des forêts de Monchoix et de La Grolle (autre Forêt Domaniale située dans le sud Charente, sur les communes de Touverac et de Bois Breteau) sous forme d'une licence délivrée pour l'Euro symbolique.

Récapitulatif des tableaux de chasse de la Mothe-Clédou de 1996 à 2006

SAISON	Plan de chasse attribué				Plan de chasse réalisé									
	CERF	BICHE	FAON	CH	SANG	CERF	BICHE	FAON	TOTAL	BR	CH	CHETOTAL	SANG	
1995/1996				23	11					8	9	5	22	11
1996/1997				23	12					8	10	2	20	6
1997/1998				22	16					8	6	7	21	10
1998/1999				21	16					7	6	7	20	7
1999/2000				14	10					3	3	5	11	0
2000/2001				13	4					3	3	5	11	3
2001/2002				13	6					1	2	1	4	3
2002/2003			1	10	6					6	3		9	3
2003/2004				10	7					7	3		10	6
2004/2005				14	10					7	6		13	4
2005/2006		1	1	14	12			1	1	8	6		14	12

2.4 Activités piscicoles

Néant.

2.5 Activités pastorales

Néant.

2.6 Accueil du public

L'arboretum du Clédou, bien signalé jusque dans des revues nationales, attire de nombreux visiteurs.

Sinon, la forêt n'accueille guère que des promeneurs habituels, avec des pointes spectaculaires à l'époque des champignons.

Il existe quelques circuits pédestres à l'initiative de la Communauté de Communes qui figurent au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée) de Charente (voir carte des équipements).

2.7 Paysages

La forêt d'Horte imprègne évidemment le paysage local, mais sans grand enjeu : topographie à peine vallonnée, peu de visibilité externe (depuis la route départementale de Périgueux à Angoulême). En vue

interne, la sensibilité se concentre sur l'arboretum et ses abords. Reste cependant pour les habitués, actuellement, une impression de forêt saccagée par la tempête.

2.8 Richesses culturelles

Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Charente interrogée à ce sujet (*annexe 6*) ne nous a signalé aucun vestige répertorié à l'intérieur des limites de la Forêt Domaniale.

2.9 Sujétions diverses

TABLEAU DE LA LISTE DES CONCESSIONS EN FD D'HORTE FOURNI PAR LE SERVICE FONCIER

Canton forestier	Parcelle	Objet de la concession	Quantité	Nature de la concession	Client	Valide du	Au
Le Cledou	01	Adduction d'eau	25 m	Canalisation d'eau potable	SIAEP EDON	01/05/1979	
La Mothe	01,02,03,04	Carrière de grès	298680 m ²	Carrière	SA.CESAR	03/07/1998	02/07/2011
La Mothe	14	Tronçon du : Marquis à Marmagne	692 m	Lignes électriques	E D F	01/01/1959	
La Mothe	23	Chez Fréquant à La Vallade 20 KV	137 m	Lignes électriques	E D F	01/09/1988	
Clédou	71-72	Occupation annuelle de terrain	50 m ²	Rucher	TEVENS-KINTZ	20/06/2004	20/08/2004
Clédou	77	La parc aux chevreuil	1008 m ²	Utilisation div.(accès. Bail de chasse)	CONTAMINES	01/04/2004	31/03/2016
Montchoix	116-117	Adduction d'eau	317 m	canalisation d'eau en place depuis 30 ans le président refuse de payer une redevance d'occupation	SIAP EDON		

2.10 Statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier

Les communes d'assiette de la FD Horte ne possèdent ni Plan d'Occupation du Sol ni Plan Local d'Urbanisme.

En dehors de l'application du régime forestier il n'y a pas de protection réglementaire particulière sur la FD d'Horte.

3 GESTION PASSEE

3.1 Traitements sylvicoles

3.1.1 Traitements antérieurs

Forêts Domaniales de la Mothe et du Clédou :

Avant 1952, les Forêts Domaniales de la Mothe et du Clédou sont restées non aménagées. Seules y sont entreprises des coupes dites "d'hygiène" rendues nécessaires par les incendies et quelques coupes de TSF sur propositions spéciales.

A partir de 1952, les aménagements, approuvés par arrêtés du 9 avril 1952 pour la FD du Clédou et du 15 décembre 1952 pour la FD de la Mothe, prévoient pour chacune des forêts la constitution d'une série unique traitée en TSF à la révolution de 25 ans. Ils préconisent la conservation d'une réserve lâche de chêne et surtout de Pin maritime, de façon à ne pas nuire au taillis de Châtaignier, la plantation de Chêne rouge ou le semis de Pin maritime dans les vides et le dépressage des fourrés denses de Pin maritime. Un règlement provisoire d'exploitation établi pour la période 1951-1978 indique année par année la marche des coupes de TSF. Modifié en 1962 pour la FD du Clédou afin de favoriser l'extension des peuplements de Pin maritime et de résineux divers, les travaux d'enrésinement ne seront réalisés, dans un premier temps que sur des petites surfaces disséminées, et seulement après 1966 sur des parcelles entières.

De 1971 à 1990, un aménagement rassemble les deux forêts domaniales en un seul massif sous le vocable "Forêt Domaniale de la Mothe-Clédou", considérant "la faible valeur des taillis de châtaignier, exception faite de certaines parcelles" et "la réussite spectaculaire des résineux de toutes essences" l'aménagiste du moment en conclut que "l'ensemble du massif a, dans sa quasi totalité, vocation à être transformé en futaie résineuse".

La forêt est divisée en deux séries :

Une première série dite "de transformation de futaie résineuse" comprenant la totalité des forêts d'origines du Clédou et de la Mothe, soit 816 ha.

Une deuxième série dite "d'attente" comprenant une nouvelle acquisition en 1970, soit 94 ha.

Forêt Domaniale de Montchoix :

Jusqu'en 1964, les bois en cause, acquis par le Bureau d'Aide Sociale d'Angoulême le 12 juin 1937 pour une surface de 210,97ha, n'avaient jamais été aménagés. Ce n'est qu'en juillet 1948 qu'ils ont été confiés à l'administration forestière. Avant cette date, des exploitations irrationnelles : coupes de taillis tous les huit ans pour la confection des cercles de barriques, suppression abusives des réserves dans un but lucratif, avaient contribué à déséquilibrer et à appauvrir les peuplements alors en place.

A partir de 1965 jusqu'à la vente du domaine forestier en 1991 la forêt était traitée en vue de sa transformation en futaie résineuse.

3.1.2 Dernier aménagement forestier

La Mothe Clédou était aménagée sur 968,30 ha pour la période 1994-2008.

L'aménagement de l'ex forêt de Montchoix, qui n'avait théoriquement plus de portée légale du fait de son partage, a expiré en 2000. La partie qui nous concerne, soit 51,95ha (ancienne propriété du Bureau d'Aide Sociale d'Angoulême) a fait l'objet de deux aménagements successifs (1965-1976 puis 1977-2000).

A l'issue de l'application des aménagements respectifs pour ces deux entités forestières, le résultat est décevant.

La tempête du 27 décembre 1999 a tranché la question, la révision étant de toute façon nécessaire pour La Mothe Clédou, les deux parties font l'objet du présent aménagement forestier unique.

La transformation du "pin/taillis" en futaie régulière :

- Plutôt résineuse au Clédou (pin maritime + pin laricio + chêne rouge en accompagnement)

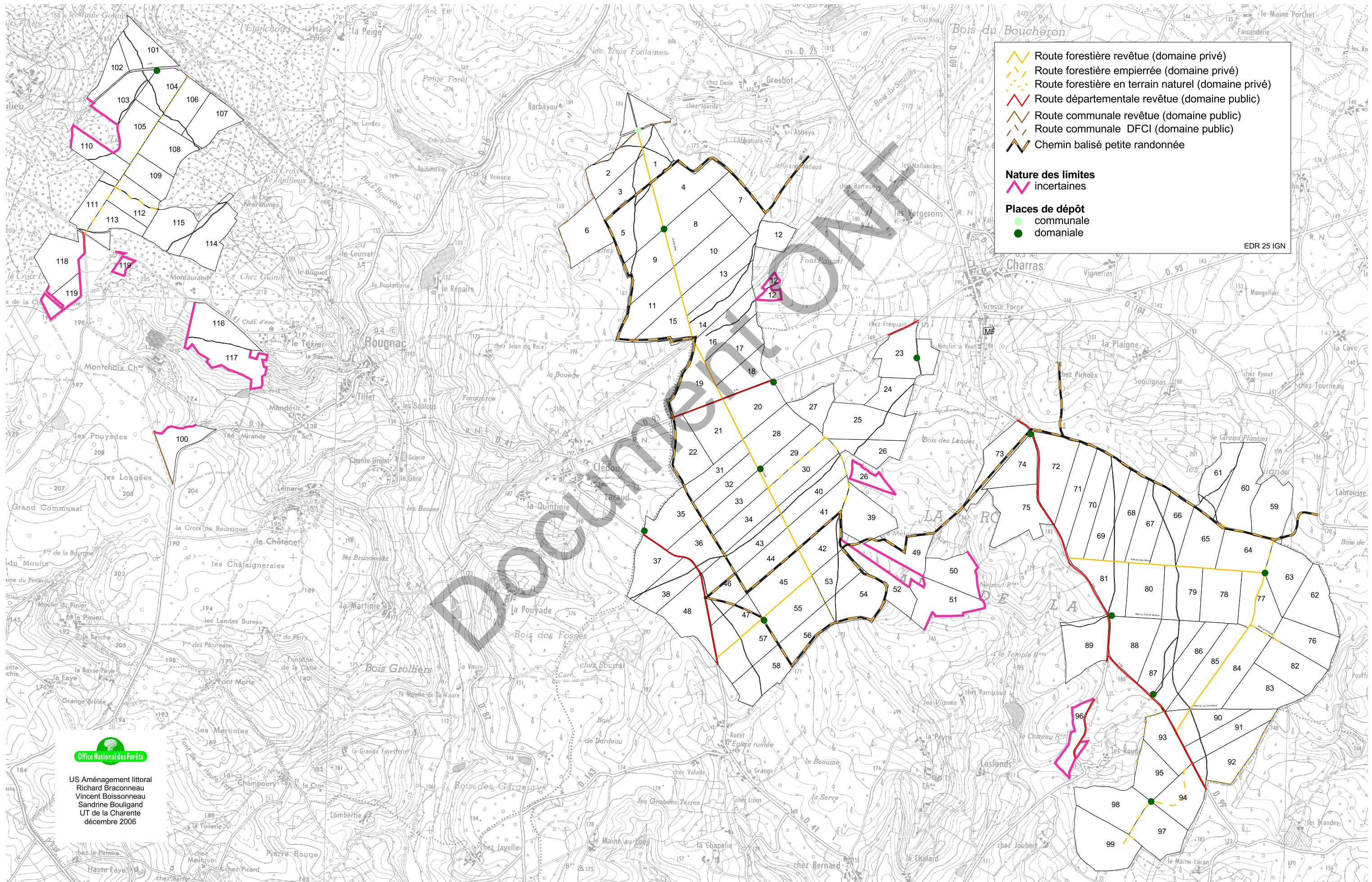
les transformations en résineux divers réalisées à l'aménagement précédent (avant 1994) ayant plus ou moins disparues, étouffées par le châtaignier, le bouleau et même les semis spontanés de pin maritime, on a logiquement recentré sur le pin, en se donnant les moyens de maîtriser le recru : décapage énergétique suivi de plantation.

FORET DOMANIALE D'ORTE

Carte des équipements et des limites

1:25000

250 0 250 500 Mètres



Route forestière revêtue (domaine privé)
Route forestière empierrée (domaine privé)
Route forestière en terrain naturel (domaine privé)
Route départementale revêtue (domaine public)
Route communale revêtue (domaine public)
Route communale DFCI (domaine public)
Chemin balisé petite randonnée

Nature des limites
incertaines

Places de dépôt
communale
domaniale

EDR 25 IGN



US Aménagement littoral
Richard Braconneau
Vincent Boissonneau
Sandrine Bouligand
UT de la Charente
décembre 2006

- Plutôt chêne sessile à La Mothe, en utilisant des plants d'origine *extérieure*, car on soupçonne un problème génétique pour les chênes locaux, dont la médiocrité s'explique mal par les seules conditions stationnelles. Les plantations réalisées, après broyage représentent une 30^{ème} d'ha en p^{les} 19, 66 et 87: le châtaignier n'y pose pas de gros problème, mais elles sont envahies de semis spontanés de pin maritime très dynamiques.

Montchoix : l'aménagement a été suivi jusqu'à la tempête, c'est à dire quasiment jusqu'à l'expiration. L'objectif de transformation des taillis en futaie résineuse n'a, faute de moyens financiers et à la vigueur du taillis de châtaignier pas été atteint. La tempête de décembre 1999 a fait de gros dégâts sur l'ensemble, en rasant 80% des gros bois (dont ≈ 98% des GB de pin maritime). Les taillis de châtaignier et les réserves chêne (en TSF) ont mieux résisté. Par ailleurs, les futaies résineuses de ≈ 30 ans qui s'étaient libérées du taillis de châtaignier sont tombées. La forêt est donc massivement rajeunie, et les peuplements rescapés ne sont pas des plus faciles à gérer...

3.2 Traitement des autres éléments du milieu naturel

Canton de Montchoix :

Le précédent aménagement de Montchoix n'indiquait pas de traitement des autres éléments du milieu naturel.

Canton de la Mothe Cledou :

A contrario celui de la Mothe Cledou fixait en objectif secondaire :

La protection et conservation de la valeur paysagère et pédagogique de l'arboretum et de ses environs immédiats.

La protection des paysages en particulier le long des routes publiques.

La mise en valeur du potentiel cynégétique.

Les deux premiers points ont été réglés par la tempête, le troisième, avec un bilan positif, est toujours à l'ordre du jour.

3.3 Etat des limites et des équipements

La carte jointe ci-contre et les tableaux ci-après indiquent la répartition entre les portions du périmètre reconnues et matérialisées, non reconnues et non matérialisées, ainsi que la répartition et les longueurs des équipements de desserte.

•Matérialisation des limites périmétrales.

Etat des limites		Longueur
Bornées	reconnues	≈ 32 km
	non reconnues	≈ 7 km
Non bornées (Montchoix)	reconnues	≈ 6 km
	non reconnues	≈ 7 km
Longueur totale		≈ 52 km

•Equipements de desserte

	Réseau du domaine public (km)	Réseau du domaine privé (km)	Longueur totale (km)
Routes revêtues	6,54	7,05	13,59
Routes empierrées		3,98	3,98
Routes en terrain naturel		2,78	2,78
Pistes D.F.C.I	1,63		1,63

Longueur totale des routes : 22 Km

Nombre de places de dépôts : 8

La forêt d'Horte est parfaitement desservie par un réseau de routes et de pistes publiques et forestières en bon état. Les lignes de parcelles régulièrement entretenues servent également de voies de débardage. 24

4 SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX

4.1 Exposé concis des problèmes et des solutions retenues

Problèmes généraux	Solutions proposées
<p>Servitude :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une canalisation d'eau, dans les parcelles 116-117 au profit du SIAEP EDON, sans acte à jour. <p>Limites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 km de limites non reconnues. <p>Enclaves :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une parcelle privée enclavée entre les parcelles forestières 49 et 52. <p>Parcellaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suite à l'agrandissement de la forêt domaniale par acquisition du canton de Montchoix, la numérotation du parcellaire forestier est incomplète. 	<ul style="list-style-type: none"> • Régularisation et établissement d'une redevance d'occupation. <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître et borner les limites litigieuses, surtout dans le canton de Montchoix, notamment celles avec le domaine forestier de l'hôpital d'Angoulême (acquisition récente) • Rechercher une solution d'échange avantageuse. <ul style="list-style-type: none"> • En ce qui concerne les cantons de La Mothe et du Cledou, reprendre le parcellaire existant en lui attribuant l'ancienne numérotation, puis poursuivre la numérotation sur le canton de Montchoix à partir du numéro 100.
Problèmes de gestion des peuplements	Solutions proposées
<p>Gestion de la biodiversité : Volonté de valorisation de l'existant et limitation des investissements.</p> <p>Effort de reconstitution: La tempête de décembre 1999 a fait de gros dégâts en détruisant 80% des gros bois (dont ≈ 98% des GB de pin maritime) et les futaies résineuses de ≈ 30 ans qui s'étaient libérées du taillis de châtaignier sont tombées. La forêt est massivement rajeunie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les zones acides humides et/ou à Chêne tauzin • Mettre en valeur le hêtre et les feuillus divers. • Conserver des peuplements feuillus (chêne), même s'ils ne sont pas très beaux, dans une forêt largement enrésinée. <p>Parmi les peuplements rescapés de la tempête, il n'y en a pas qui soient à renouveler impérativement dans les 20 ans à venir (état sanitaire correct, diamètres inférieurs aux diamètres d'exploitabilité) L'effort de reconstitution imposé par la tempête de 99 est très important. Les itinéraires sylvicoles sont déjà arrêtés et utilisent très largement la dynamique spontanée.</p>

Futaie régulière

• Résineuse

Etouffées par le châtaignier et les semis spontanés de pin maritime, les transformations en résineux divers réalisées à l'aménagement précédent (avant 1994) ont souvent disparues

• Feuillue

Les plantations réalisées (pelles 19, 66 et 87) sont envahies de semis spontanés de pin maritime très dynamiques.

Taillis et TSF :

- Taillis simple : les taillis de châtaignier trop âgés ne peuvent plus être balivés, au risque d'observer un dépérissement massif des peuplements ainsi constitués.

- TSF : gestion peuplements mélangés.

- Recentrer sur le pin en se donnant les moyens de maîtriser le recru et dans les parcelles à forte présence de taillis de châtaignier continuer la méthode du "pin/taillis".

- A titre expérimental on persévèrera sur l'objectif chêne pour ces plantations déjà installées. Partout ailleurs où le pin maritime s'installe naturellement, comme en futaie résineuse, recentrer sur le pin maritime.

- Détourer (à 5-6 ans) les taillis de châtaignier bien venants et éclaircir les francs pieds. Continuer la méthode du "pin/taillis" afin d'enrichir les taillis dépourvus de futaie et non balivables

- Suivant la qualité des TSF

- Dans les TSF médiocres à dominances feuillues : essentiellement par souci de conservation du Chêne tauzin, coupe de TSF classique par exploitation du taillis tous les 25-30 ans et récolte des arbres de futaie arrivés à terme.
- Dans les cas intermédiaires ou lorsque les arbres de futaie sont des résineux et présents à plus de 10%, enrichir par semis de pin maritime après la coupe de taillis.
- Enfin dans les cas les plus remarquables : recruter les beaux sujets de futaie, éclaircir leurs houppiers en balivant le taillis par le haut et tendre, si possible, vers une futaie irrégulière.

Durée d'application de l'aménagement : 20 ans. Malgré les désordres de la tempête, les perspectives de gestion sont assez lisibles et il n'y a pas d'enjeux importants, notamment d'ordre social, justifiant un aménagement sur une plus courte période.

4.2 Définition des objectifs principaux - division de la forêt en séries

L'analyse nous conduit à hiérarchiser les objectifs de gestion sur le long terme de la manière suivante :

1. Production : les stations rencontrées sont de bonne potentialité, mais ne justifient pas de lourds investissements. Dans une forêt largement rajeunie par la tempête, il s'agira surtout de valoriser l'existant en évitant les sacrifices d'exploitabilité et les plantations en plein onéreuses.
2. Conservation des milieux et des paysages : cet enjeu est relativement moins important que le précédent : relief peu vallonné, faible fréquentation du public, attrait touristique limités...
3. Accueil du public, protection contre les risques sont des enjeux associés pour lesquels aucun investissement spécifique ne sera programmé.

Cette hiérarchie d'objectif sur le long terme s'applique sur l'intégralité du massif. Pour cette raison, il sera créée une **Série unique de production et de conservation des milieux et paysages.**

4.3 Décisions fondamentales série unique

Plutôt que de lutter en dégagement contre l'expansion, par colonisation naturelle, du pin maritime et la vigueur du recru de châtaignier, la logique économique conduit à accompagner cette évolution naturelle. Le peuplement devenant inéluctablement, mais sans dépense supplémentaire, dans le meilleur des cas une (belle) futaie pure de pin maritime, dans le plus mauvais des cas une futaie de pin maritime de faible densité sur taillis de châtaignier (appelé "pin/taillis" dans la suite du document).

Les recommandations sylvicoles sont les suivantes :

- La futaie régulière acquise (résineuse ou feuillue) sera continuée ou reconduite.
- Le TS et le TSF de chêne seront convertis en futaie hétérogène par balivage des meilleurs sujets et dosage du couvert du taillis dans le TSF.
- Le TS de châtaignier sera enrichi par semis de pins et converti en "pin/taillis"
- Les zones à chêne tauzin et hêtre seront conservées par coupes de TSF (voir carte des peuplements)
- La pratique culturale de la futaie de pin sur taillis de châtaignier sera pérennisée. ("Pin/taillis")

4.3.1 Mode de traitement - méthode d'aménagement

La Série unique de production et de conservation des milieux et paysages sera traitée en :

- **Futaie régulière résineuse surtout de Pin maritime** sur 305,37 ha soit $\approx 27\%$ de la surface de la forêt
- **Futaie régulière feuillue** sur 166,75 ha soit $\approx 15\%$ de la surface de la forêt, principalement de chêne sessile ou pédonculé issue de la conversion des anciens TSF, chêne rouge issue de la transformation réussie d'anciens (pin/taillis et taillis de châtaignier)
- **Traitement en futaie irrégulière de chênes indigènes** par balivage des anciens T.S.F de chênes et d'essences divers sur 199 ha soit environ 17% de la surface de la forêt
- **Continuité de la pratique culturale du "pin/taillis" et conversion en "pin/taillis" du TS de châtaignier**, avec l'objectif à terme d'une conversion lente mais durable de ces peuplements en futaie régulière de pin maritime suite au dépérissement prévisible du châtaignier. Surface prévue 459 ha soit $\approx 40\%$ de la surface de la forêt

4.3.2 Essences objectif et critères d'exploitabilité

Conservation des essences en place et accentuation de la présence du Pin maritime par la généralisation de semis de cette essence, lors des coupes de taillis de Châtaignier "pin/taillis"

Sans étude dendrométrique approfondie (l'état et l'âge des peuplements de cette forêt ne le justifiant pas dans l'immédiat) on conservera comme perspective les critères d'exploitabilité retenus à l'aménagement précédent :

Essences principales objectif	Essences secondaire associées	Surface totale/ess principale	Optimum d'exploitabilité de l'essence principale		
			Age		Diamètre ou V/ ha indicatif
			Futaie	Taillis	
Pour la futaie résineuse :					
Pin maritime		≈ 163 ha	60 ans		40 - 45 cm
Douglas		≈ 25 ha	80 ans		60 cm
Pin Laricio		≈ 18 ha	80 ans		50 - 55 cm
Sapin		≈ 9 ha	70 ans		50 cm
Autres résineux		≈ 90 ha	70 ans		50 cm
Pour la futaie feuillue :					
Chêne rouge	Chêne tauzin	≈ 53 ha	80 ans		50 - 55 cm
Chêne sessile ou pédonculé		≈ 48 ha	150 ans		50 - 55 cm
Feuillus précieux	Hêtre	≈ 65 ha	60 ans		40 - 50 cm
Chêne tauzin		≈ 2 ha	150 ans		40 cm

Essences principales objectif	Essences secondaire associées	Surface totale/ess principale	Optimum d'exploitabilité de l'essence principale		
			Age		Diamètre ou V/ ha indicatif
			Futaie	Taillis	
Pour le taillis sous futaie : Chêne sessile et pédonculé	Châtaignier Chêne tauzin Hêtre	≈199 ha	150 ans	25 - 30 ans	50 – 55 cm
Pour le Pin/taillis : Réserves de : Pin maritime Taillis de =>	Châtaignier	≈142 ha	60 ans	25 – 30 ans	40 - 45 cm ≈150 m3/ha
Pour le taillis simple : Châtaignier Chêne sessile et pédonculé	Châtaignier Chêne tauzin	≈314 ha ≈3 ha		25 – 30 ans 35 – 40 ans	≈150 m3/ha ≈150 m3/ha

4.3.3 Détermination de l'effort de régénération

Sont concernées l'ensemble des parcelles à traiter en futaie régulière et en Pin/taillis.

Pour mémoire :

- la surface à régénérer d'équilibre théorique de la futaie régulière résineuse est la suivante :

$$\frac{(\text{surf Futaie résineuse}) 305}{(\text{âge d'exploitation}) 70} \times 20 (\text{durée de l'aménagement}) = \mathbf{87 \text{ ha}}$$
- la surface à régénérer d'équilibre théorique de la futaie régulière feuillue est la suivante :

$$\frac{(\text{surf Futaie CHE}) 50}{(\text{âge d'exploitation}) 150} \times 20 (\text{durée de l'aménagement}) = \mathbf{7 \text{ ha}}$$

$$\frac{(\text{surf Futaie CHR+AFP}) 118}{(\text{âge d'exploitation}) 70} \times 20 (\text{durée de l'aménagement}) = \mathbf{34 \text{ ha}}$$

Total futaie régulière = 128 ha

- la surface à régénérer d'équilibre théorique du Pin/taillis à terme est la suivante :

$$\frac{(\text{surf Pin/taillis à terme}) 459}{(\text{âge d'exploitation}) 60} \times 20 (\text{durée de l'aménagement}) = \mathbf{153 \text{ ha}}$$

TOTAL de la surface d'équilibre théorique ≈ 281 ha

4.3.4 Classement des unités de gestion

- **Ensemble traité en futaie régulière : 472,12 ha (résineuse 305,37 ha, feuillue 166,75 ha)**

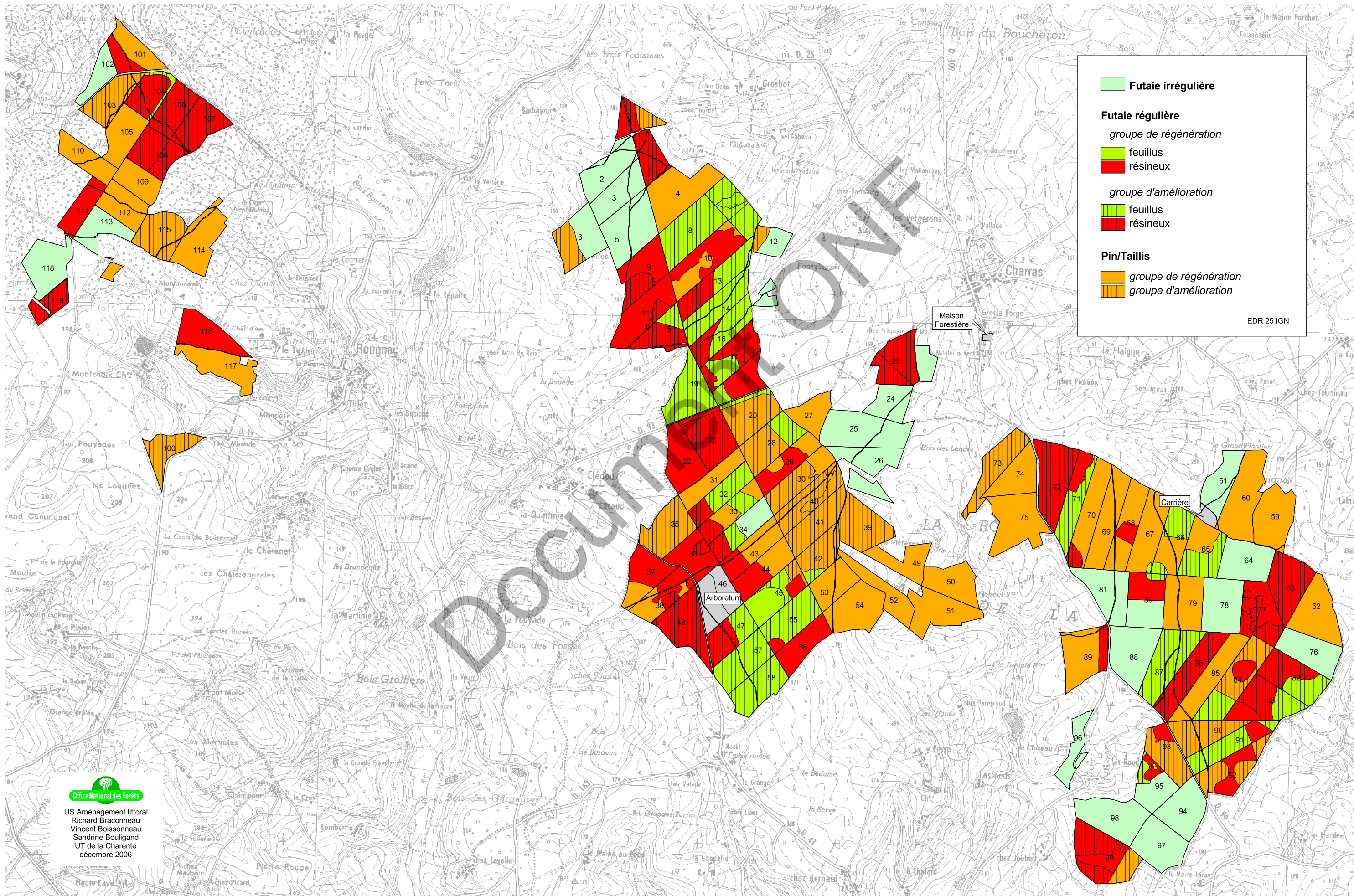
Le groupe de régénération (132,61 ha) est constitué par les parcelles dont la futaie adulte a été détruite par la tempête de 1999, qu'il est nécessaire de renouveler par semis ou plantation et dont la régénération n'est pas acquise (environ 125 ha), ainsi que par les parcelles 45 A et 84 B qu'il est nécessaire de régénérer pendant la durée de cet aménagement (environ 7 ha). Ce groupe de régénération comprend :

1. Groupe de régénération résineux (127,41 ha)
2. Groupe de régénération feuillu (5,20 ha)

Le Groupe d'amélioration (339,50 ha) est parcouru par des coupes périodiques ayant pour objectif le bon état sanitaire, la vigueur et le développement optimal des peuplements forestiers.

FORET DOMANIALE D'HORTE

Carte d'aménagement



	Futaie irrégulière
Futaie régulière	
<i>groupe de régénération</i>	
	feuillus
	résineux
<i>groupe d'amélioration</i>	
	feuillus
	résineux
Pin/Taillis	
	groupe de régénération
	groupe d'amélioration

EDR 25 IGN



US Aménagement littoral
 Richard Braconneau
 Vincent Boissonneau
 Sandrine Bouligand
 UT de la Charente
 décembre 2006

- Ensemble traité en Pin/taillis. (444,91 ha)

Le groupe de régénération (301,46) sera composé :

Des parcelles de TS de Châtaignier exploitables dans les 20 ans à ensemercer en Pin maritime et à traiter à terme en Pin/taillis

Des parcelles de Pin/taillis déjà constitué : le Pin maritime et le taillis de Châtaignier atteindront leur âge d'exploitabilité durant l'aménagement.

Le groupe d'amélioration sera composé :

Des parcelles déjà régénérée (semées ou plantées) qui sont intégrées au **groupe d'amélioration (143,45 ha)**.

- Ensemble traité en futaie irrégulière : 213,06 ha

Cet ensemble concerne la totalité des parcelles de TSF (198,95 ha) et de taillis simple à chêne dominant (3,18 ha), que l'on s'efforcera, durant cet aménagement, de gérer selon les principes de la futaie irrégulière. Ce groupe intégrera également 2 parcelles de taillis simple de châtaignier (34B et 113 – surface 10,93 ha) qu'il semble encore possible de détourner dans le but de constituer à terme une futaie sur souche de châtaignier avec d'autres feuillus de francs pieds en mélange.

Synthèse du classement des parcelles:

	Amélioration	Régénération	Irrégulier	TOTAL
Ensemble futaie régulière	339,50	132,61		472,11
Ensemble "Pin/taillis"	143,45	301,46		444,91
Ensemble futaie irrégulière			213,06	213,06
Hors sylviculture (pour mémoire)				10,66
TOTAL	482,95	434,07	213,06	1140,74

5 PROGRAMME D' ACTIONS

5.1 Dispositions concernant le foncier

(§ 3.3 carte des équipements et infrastructure)

- Le partage de l'ex forêt de Montchoix n'ayant pas donné lieu à délimitation, la limite avec la forêt du centre hospitalier voisine est incertaine et nécessite d'être correctement établie, même si ça n'a pas posé de problème pour l'exploitation des dégâts de tempête. Intervention géomètre **Coût ≈ 1500 €**
- Afin de limiter les servitudes, rechercher (par échange) à acquérir une parcelle forestière privée d'environ 5,81 ha (151 section A2, commune des Combiers) enclavée dans le canton du Cledou. (voir carte du parcellaire)
- Reconnaissance et bornage de 14 000 ml de limites incertaines. **Coût ≈ 4000 €**
- Ouverture d'un fossé périmétrale d'environ 14 000 ml en complément du bornage, soit 700 ml/an **Coût ≈ 2000 €/an**
- Entretien régulier du périmètre et du bornage à la périodicité de 5 ans, soit 10 400 ml/an. **Coût ≈ 1040 €/an**
- Fauchage annuel des lignes parcellaires, y compris les accotements des routes forestières, soit environ 50 km/an. **Coût ≈ 5000 €/an**

5.2 Programme d'actions relatif à la série unique

5.2.1 Opérations sylvicoles : coupes

• Futaie Régulière

- **Groupe de régénération (132,61 ha)** : le programme de reconstitution des peuplements étant déjà bien engagé, seules les parcelles 45A et 84B, au terme d'exploitabilité dans les 20 ans, sont à régénérer. Les itinéraires sylvicoles à appliquer sont précisés dans le paragraphe 5.2.2.

- **Groupe d'amélioration (339,50 ha)** : les peuplements sont à développer dans un but de production optimum et à purger des sujets mal formés ou dépérissants. Les ITTS des différentes essences seront appliqués. Des diagnostics sylvicoles seront réalisés avant les éclaircies pour en préciser l'intensité (cf. § 5.2.2).

• Pin/Taillis et Taillis

- **Groupe de régénération (301,46 ha)** : Les coupes de régénération concernent les parcelles de TS de Châtaignier exploitables dans les 20 ans et les parcelles de Pin/taillis dont le Pin maritime et le taillis de Châtaignier atteindront leur âge d'exploitabilité durant l'aménagement (rappel § 4.3.4).

On procédera à une coupe rase des Pins maritimes lorsqu'ils sont présents et du taillis (on préconise une vente en 2 fois, afin de valoriser les pins réputés de bonne qualité).

Immédiatement après la coupe, un semis de pin maritime sera réalisé, en ligne ou à la volée, partout où n'est pas observée de régénération naturelle. Il s'agira d'agir rapidement après la coupe rase afin de ne pas laisser se développer les rejets de châtaignier qui risquent de concurrencer les semis de pin et d'engendrer finalement des coûts de dégagement prohibitifs. 140,32 ha ont été traités en Pins Taillis par anticipation à cet aménagement. Seuls 305 ha seront intégrés à l'état d'assiette de cet aménagement.

- **Groupe d'amélioration (143,45 ha)** : il s'agit des peuplements déjà renouvelés. Le taillis est en phase de croissance et la futaie de pin maritime est au niveau de la régénération (classes 2 à 5 de la BDJP). Un passage à 5 et 10 ans après la régénération visera à régler par des travaux de dégagement les problèmes de concurrence entre les rejets de châtaignier et les semis de pin maritime, en favorisant cette dernière essence dès que la qualité des semis le justifie.

- **Futaie Irrégulière**

- **Groupe unique - amélioration (213,06 ha)**: il s'agit des peuplements décrits en TSF et les parcelles dans lesquelles les jeunes brins d'avenir de taillis de châtaignier seront détournés. Les principes de gestion en futaie irrégulière seront appliqués:

- les éclaircies viseront à dégager les houppiers des brins et des arbres de qualité ou d'avenir, pour les essences en station, et ce quel que soit leur diamètre. Un individu ne restera que s'il "paye sa place": arbre de qualité en période de croissance, jeune brin d'avenir, individu mal conformé mais jouant un rôle cultural, individus dépérissant servant de refuge (insectes, oiseaux) et ne gênant pas la croissance d'un arbre de qualité ou d'avenir...;
- le taillis sera éclairci par le haut pour libérer les houppiers des arbres d'avenir tout en maintenant un couvert propice au gainage (élagage) des individus d'avenir et à l'obtention, si nécessaire, d'une régénération diffuse. Le taillis de châtaignier ou d'autres essences pourra être balivé s'il n'est pas trop âgé et que l'un des brins pourrait constituer un arbre sur souche d'avenir;
- le couvert sera dosé et contrôlé (au moyen de la surface terrière) de manière à favoriser la régénération des essences objectifs (entre 15 et 18 m²/ha pour les CHE, entre 17 et 20 m²/ha pour les HET);
- la régénération ne sera utilisée que lorsque qu'un arbre prélevé n'est pas remplacé par un brin, une perche ou au autre arbre de qualité et/ou d'avenir;
- La rotation des passage en coupe sera de 7 à 8 ans;
- Chaque passage en coupe sera précédé d'une description succincte de la parcelle, avec notamment l'estimation de la surface terrière.

L'état d'assiette des coupes est le suivant:

TABLEAU D'ETAT D'ASSIETTE

5.2.2 Opérations sylvicoles : travaux

La dénomination des Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles se réfère à la note DT N° 04-118 du 20 février 2004.

En ce qui concerne le Pin/taillis, l'itinéraire appliqué est celui de la régénération artificielle par semis de Pin maritime 3P.M1.

Il n'est pas prévu de travaux dans l'ensemble traité en futaie irrégulière ou simplement des dégagements ponctuels dans les éventuelles trouées de régénération.

5.2.2.1 Travaux dans le groupe de régénération

Le renouvellement des peuplements, déjà entamé par les travaux de reconstitution après tempête, se fait en priorité par la régénération naturelle de toutes les essences objectifs et par semis. En cas d'échec avéré ou de densité trop faible de la régénération naturelle (mise en œuvre du protocole d'évaluation de la régénération naturelle REGENAT), après une période d'observation de 5 à 8 ans, le recours à des compléments par plantation sera décidé.

Le groupe de régénération tel qu'il est déterminé au chapitre 4.3.4 comprend les résineux et les feuillus dévastés par les tempêtes de 1999, dont le renouvellement est largement engagé, les taillis simples à transformer en Pin/taillis et les parcelles 45A et 84B.

Recommandation : Un travail rapide et superficiel à la charrue landaise ou au crabe favorisera l'ensemencement.

Les Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles appliqués sont les suivants : (*Détail/parcelle dans le tableau des Unités de gestion aménagement annexe 7*)

Itinéraires résineux :

- 3P.M1 – Régénération artificielle par semis de Pin maritime (concerne également la régénération des Pin/Taillis)
- 3P.M2 – Régénération artificielle par plantation de Pin maritime en cas d'insuccès du semis et regarnis.
- 3DOU1 – Plantation de douglas.
- T 10 – Itinéraire reconstitution DDAF (pour le moment pas d'ITTS ONF) : enrichissement des taillis par introduction de Pin maritime (le coût à l'ha globalise ici la mise en place et le suivi de l'introduction du Pin maritime)

Itinéraires feuillus :

Durant la durée de l'aménagement, seule la parcelle de Chêne rouge (45 A) est prévue de régénérer.

- 1 CHR1 – Régénération naturelle de chêne rouge.

Ci-dessous : Coût et ITTS applicables dans les différentes parties du groupe de régénération.

ITTS Groupe de Régénération							
Futaie Régulière				Pin/taillis			
ITTS	Surface ha	Coût €/ha	TOTAL €	ITTS	Surface ha	Coût €/ha	TOTAL €
3P.M1	94,64	1700	157573	T 10	301,46	1100	331606
3P.M2	20,92	1800	37656				
1CHR1	5,20	1500	7800				
3DOU1	11,85	2000	23700				
TOTAL = 558 335 €							

5.2.2.2 Travaux dans le groupe d'amélioration

Un cloisonnement sylvicole sera installé rapidement (équidistance 6/7 m) afin de favoriser les travaux et de pouvoir apprécier la qualité et la quantité de la régénération naturelle. Les engins de débardage devront emprunter ce réseau.

La Base de Données Jeunes Peuplements précise les parcelles justifiant de travaux.

Elle spécifie les ITTS applicables, pourcentages à mettre en œuvre dans les 10 ans et coûts correspondants,

avec les itinéraires suivants :

- 5CHR1 – Amélioration futaie de Chêne rouge (sont regroupés ici les feuillus précieux)
- 5CHX1 – Amélioration futaie de Chêne
- 5DOU1 – Amélioration futaie de Douglas
- 5P.M2 – Amélioration futaie régulière de Pin maritime
- 5PL1 – Amélioration futaie de Pin Laricio
- 5A.R1 – Amélioration résineux à croissance rapide (sont regroupés ici DOU, P.L et les autres résineux)

ITTS Groupe d'Amélioration							
Futaie Régulière				Pin/taillis			
ITTS	Surface ha	Coût €/ha	TOTAL €	ITTS	Surface ha	Coût €/ha	TOTAL €
5A.F1	1,20	1000	1200	5P.M2	143,45	450	64552
5A.R1	88,74	750	66555				
5CHR1	112,66	750	84495				
5CHX1	35,87	1500	53805				
5DOU1	17,60	750	13200				
5P.L1	12,44	750	9330				
5P.M2	48,09	450	21640				
5S.P1	11,09	750	8317				
5SHS1	11,81	1500	17515				
TOTAL = 340 609 €							

5.2.3 Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

L'objectif sylvicole de valoriser l'existant et limiter les investissements convient parfaitement au souci de conservation de la biodiversité. On s'attachera en particulier à :

- Préserver les zones acides humides et/ou à chêne tauzin. On a véritablement identifié deux zones très clairsemées de chêne tauzin sur le canton de La Mothe dans la parcelle 61 et (à cheval sur les p^{lles} 66, 80 et 79) dont on ne cherchera surtout pas à compléter le boisement (ce qui serait d'ailleurs un non sens économique). Par ailleurs, la forêt étant globalement sèche (entendre par là qu'il n'y a pas de cours d'eau), lors de l'établissement des cahiers affiches on signalera très clairement les sources et points d'eau dans les parcelles concernées par les exploitations, pour exiger dans les clauses particulières les mesures nécessaires à leur protection.
- Mettre en valeur le hêtre et les feuillus divers qui font ici figure d'originalité locale, dans la petite zone d'affleurement calcaire.
- Conserver des peuplements feuillus (chêne), même s'ils ne sont pas très beaux, dans cette forêt largement enrésinée.

5.2.4 Gestion de l'équilibre faune/flore - chasse et pêche

Actuellement la présence d'une densité acceptable de cervidés sur le milieu n'a pas d'incidence négative sur l'état des peuplements, néanmoins la récente provenance de cerfs depuis la Dordogne doit être suivie de près. La taille du massif forestier hors limites forêt domaniale (plus de 10 000 ha au delà de la Dordogne et jusqu'en limousin sans grands obstacles) justifie la présence d'une population de grands cervidés.

Bien que l'ONF ne puisse contrôler les plans de chasse sur les lots privés voisins une grande vigilance doit être attachée à la conception et la réalisation des plans de chasse en FD afin d'éviter toute dérive préjudiciable notamment en ce qui concerne la population cerf.

Le suivi des populations de chevreuils à l'aide d'indice de présence (IK) doit être poursuivi.

Montant estimé : **1000 €/an**

5.2.5 Dispositions concernant les productions diverses

Suivi et mise à jour d'une cartographie de l'étendue des surfaces d'extraction de la société CESAR et rappel des recommandations de remise en état du milieu après exploitation.

5.2.6 Dispositions en faveur de l'accueil du public

Si la fréquentation de la forêt d'Horte n'est pas très élevée, il n'en demeure pas moins que la forêt présente un attrait qui ne cesse de croître, pour les promeneurs, ramasseurs de champignons et usagers divers.

La présence de l'arboretum Jean Auboin dans le canton du Clédou, le long de la route départementale 41, en est l'attrait principal et concentre tous les équipements d'accueil (parking, aire de pique-nique, poubelle, panneau d'accueil, sentier botanique) son aménagement et son entretien font l'objet de conventions auprès de la Région et du Département (voir §1.4.2) Hors sylviculture, il n'est pas pris en compte dans cet aménagement.

Les sentiers balisés de grande ou petite randonnée sont à l'initiative du Département et des communes d'assiette. Un accord devra être trouvé et une convention signés afin de les officialiser et permettre leur entretien.

On se bornera pour les années à venir à l'entretien régulier des accès (*voir § 5.3*)

5.2.7 Dispositions en faveur des paysages

La forêt d'Horte imprègne évidemment le paysage local, mais sans grand enjeu : la topographie à peine vallonnée du site permet peu de visibilité externe (depuis la RD de Périgueux à Angoulême). En vue interne, la sensibilité se concentre sur l'arboretum et ses abords. Reste cependant pour les habitués une impression de forêt saccagée par la tempête.

La volonté de valorisation de l'existant et la limitation des investissements devrait tendre vers une certaine naturalité du site et avoir une incidence positive sur l'aspect de son paysage.

5.2.8 Protection des sites d'intérêt culturel

L'absence de site répertorié ne doit pas se traduire par un désintérêt. L'attention doit être rappelée et toute découverte signalée à la DRAC.

5.2.9 Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique

Sans objet.

5.2.10 Mesures générales concernant la défense contre les incendies

Depuis la suppression de l'ancienne voie ferrée dans le canton de Montchoix, et le peu de fréquentation touristique, les risques présents apparaissent limités. Néanmoins la part occupée par les résineux, notamment du Pin maritime, ne cessera dans les prochaines années d'augmenter.

L'entretien par fauchage du parcellaire et des accotements des routes forestières se fera prioritairement en début d'été notamment dans les zones de résineux pour permettre aux services de secours d'accéder rapidement à l'intérieur du massif.

Le réseau de routes forestières est suffisamment dense pour ne pas entraver l'action éventuelle des services d'incendie.

5.2.11 Mesures générales d'ordre sanitaire

A surveiller l'évolution du dépérissement du Châtaignier constaté depuis 2003, mise en place d'un dispositif avec l'aide du réseau santé des forêts.

5.2.12 Programmes d'observation et de recherche

Sans objet.

5.2.13 Actions de communication

En dehors du fait que le présent aménagement implique le changement patronymique de la forêt et qu'il faudra une action de communication pour le faire savoir, il n'est pas prévu d'autre action. Toute

action de communication concernant l'arboretum, dont la gestion n'entre pas dans le cadre de cet aménagement, fera l'objet de conventions.

5.3 Dispositions concernant l'équipement général de la forêt

Signalétique :

L'apport du nouveau canton de Montchoix impliquant une nouvelle dénomination : **Forêt Domaniale d'Horte** (§ 0.1) oblige au remplacement et à la mise en place d'une nouvelle signalétique.

12 panneaux seront à commander et à mettre en place $\approx 7000 \text{ €}$

Le réseau routier existant, suffisamment dense, sera maintenu en bon état :

- Les routes forestières revêtues feront l'objet d'un revêtement d'entretien monocouche à la périodicité de 15 ans, soit $\approx 350 \text{ ml/an}$. **Coût $\approx 2000 \text{ €/an}$**
- Les routes forestières empierrées feront l'objet de réfections partielles par apport de grave calcaire 0/31,5 suivi d'un régalinge et compactage à la périodicité de 5 ans soit $\approx 796 \text{ ml/an}$. **Coût $\approx 1600 \text{ €/an}$**
- Le réseau en terrain naturel fera l'objet de nivellements partiels au besoin, et d'un fauchage annuel.
- L'ensemble du réseau revêtu et empierré fera l'objet d'un fauchage annuel des accotements.

Le présent aménagement permettra de reconstituer progressivement la forêt domaniale d'Horte largement détruite par la tempête de décembre 1999. Cette reconstitution se fera dans le cadre d'un bilan financier acceptable grâce à des itinéraires techniques de travaux sylvicoles économes accompagnant la dynamique naturelle. Elle devrait conduire à des peuplements bien adaptés aux conditions stationnelles locales.

Rédigé par Richard BRACONNEAU
Chef de projet aménagement

La Roche le 12.01.2007

avec le concours de
Richard LEVRERO et de Vincent BOISSONNEAU, pour les relevés de terrain
Sandrine BOULIGAND, pour la cartographie

présenté par Laurent GEORGE
responsable de l'unité spécialisée aménagement

Nantes, le 17/01/2007

Contrôlé par Pascal JARRET
Responsable aménagement de la direction territoriale Centre-ouest

Boigny / Brienne, le 22/01/2007

P. JARRET